



March
1908
John
115

constituante aux années 1789, 1790 & 1791, & d'être en tout fidèles à la nation à la loi & au roi.

V I I I.

L'Assemblée de révision sera tenue de s'occuper, ensuite & sans délai, des objets qui auront été soumis à son examen. Aussitôt que ce travail sera terminé, les 249 membres nommés en augmentation, se retireront, sans pouvoir prendre part en aucun cas aux actes législatifs.

Les colonies & possessions françoise dans l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, quoiqu'elles fassent partie de l'empire françois ne sont pas comprises dans la présente constitution.

Aucun des pouvoirs institués par la constitution n'a le droit de la changer dans son ensemble ni dans ses parties, sauf les réformes qui pourront y être faites par la voie de la révision, conformément aux dispositions du titre VII ci-dessus.





LA RÉPUBLIQUE.

ALMANACH
DES
GENS DE BIEN,
POUR L'ANNÉE 1797.

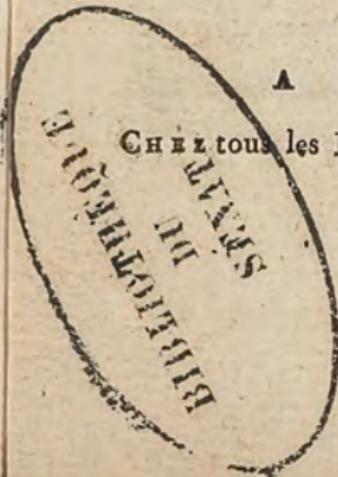
République et misère.

Apophthegme de SAINT-JUST.

TROISIÈME ÉDITION.

A PARIS,

chez tous les Marchands de nouveautés.



НОВАЯ АМЕРИКА

ГЕНЕРАЛ-ДИВИЗИОН

СОУЧЕСТВИЕ АМЕРИКАНСКОЙ

СОЮЗНОЙ АМЕРИКИ

СОЮЗНОЙ АМЕРИКИ

СОЮЗНОЙ АМЕРИКИ

СОЮЗНОЙ АМЕРИКИ

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE

M. DCC. XCVII.

FÊTES MOBILES.

- La Septuagésime, 12 Février.
- Les Cendres, 1^{er}. Mars.
- PÂQUES, 16 Avril.
- Les Rogations, 22, 23 et 24 Mai.
- L'ascension, 25 Mai.
- La PENTECÔTE, 4 Juin.
- La Trinité, 11 Juin.
- La Fête du Saint-Sacrement, 15 Juin.
- L'Avent, 3 Décembre.
- De l'Epiphanie à la Septuagésime, 5 Dimanches.
- De la Pentecôte à l'Avent, 25 Dimanches.

QUATRE-TEMPS.

Février , 8 , 10 , 11.

Mai , 7 , 9 , 10.

Septembre , 20 , 22 , 23.

Décembre , 20 , 22 , 23.

S A I S O N S.

Le PRINTEMPS commencera le 19 Mars ,
à 2 heures 50 min. du matin.

L'ÉTÉ commencera le 21 Juin , à 0 h. 39
minutes du matin.

L'AUTOMNE commencera le 22 Septembre ,
à 10 h. 18 m. du soir.

L'HIVER commencera le 19 Décembre ,
à 7 h. 0 m. du matin.

É C L I P S E S.

Il y aura en 1797 quatre Éclipses , deux
de soleil et deux de lune. On ne verra à Pa-
ris que l'éclipse du soleil du 24 Juin 1797 ,
et celle du 4 décembre.

J A N V I E R.

P. Q. le 6, à 7 h. 57 m. du matin.

P. L. le 15, à 1 h. 2 m. du matin.

D. Q. le 19, à 9 h. 3 m. du soir.

N. L. le 28, à 1 h. 44 m. du matin.

Ere Vulgaire 1797.		Ere Rép.
1	Dimanc.	Circoncision.
2	lundi	Basile, évq.
3	mardi	ste Geneviève
4	mercredi	Rigobert, év
5	jeudi	Siméon, Styl.
6	vendredi	ÉPIPHANIE.
7	samedi	Theau, orf.
8	2 Dimanc.	Lucien, év.
9	lundi	Pierre, év.
10	mardi	Paul, herm.
11	mercredi	Hygin, pape
12	jeudi	Arcade, M.
13	vendredi	Bapt. de N. S.
14	samedi	Hilaire, doc.
15	3 Dimanc.	Maur, abbé
16	lundi	Guillaume
17	mardi	Antoine, ab.
18	mercredi	Ch. de s. P.
19	jeudi	Sulpice, év.
20	vendredi	Sébastien
21	samedi	ste Agnès
22	4 Dimanc.	Vincent
23	lundi	Ildefonse
24	mardi	Babylas
25	mercredi	Conv. de s. P.
26	jeudi	ste Paule, v.
27	vendredi	Julien, év.
28	samedi	Cyrille
29	5 Dimanc.	Frang. de S.
30	lundi	ste Bathilde
31	mardi	Pierre N.

FÉVRIER.

Pr. Q. le 4, à 8 h. 4 min. du soir.
Pl. Lun. le 11, à 1 h. 34 min. du soir.
D. Q. le 18, à 2 h. 35 minut. du soir.
N. L. le 26, à 7 h. 41 min. du soir.

Ere Vulgaire 1797.		Ere Rép.
1	mercredi	Ignace, M.
2	jeudi	l'URIFICAT.
3	vendredi	Blaise
4	samedi	Philicas, ab.
5	1 <i>Liman.</i>	ste Agathe
6	lundi	Wast
7	mardi	Jean de Mau.
8	mercredi	Quatre-temps
9	jeudi	ste Apolline
10	vendredi	Scolastique
11	samedi	Severin.
12	2 <i>Liman.</i>	Septragesime
13	lundi	Lezin, évêq.
14	mardi	Valentin
15	mercredi	Fausin
16	jeudi	ste Julianne
17	vendredi	Silvain
18	samedi	Siméon, év.
19	3 <i>Liman.</i>	S xagesime
20	lundi	Eucher
21	mardi	Flavien
22	mercredi	Ch. de s. P.
23	jeudi	P. Damien.
24	vendredi	Matthias
25	samedi	Porphyre
26	4 <i>Dimanc.</i>	Quadragésim.
27	lundi	ste Honorine.
28	mardi	Romain

Epacte
Lettres dominicales

1.
A.

M A R S.

P. Q. le 6, à 5 h. 55 min. du matin.

P. L. le 12, à 10 h. 55 min. du soir.

D. Q. le 20, à 10 h. 15 min. du matin.

N. L. le 28, à 10 h. 52 min. du m.

Ere Vulgaire 1797.		Ere Rép.
1 mercredi	Cendres	11 VEN.
2 jeudi	Simplice	12 duodi.
3 vendredi	ste Cunégon.	13 tridi.
4 samedi	Casimir	14 quart.
5 1. Diman.	Quadrages.	15 quint.
6 lundi	Drausin	16 sextidi
7 mardi	ste Perpétue	17 septidi
8 mercredi	Jean de Dieu	18 octidi
9 jeudi	ste Françoise	19 nonidi.
10 vendredi	Doctrovée	20 Décadi
11 samedi	40 Martyrs	21 prim.
12 2. Diman.	Reminisere.	22 duodi.
13 lundi	Euphémie	23 tridi.
14 mardi	Lubin év.	24 quart.
15 mercredi	Zacharie	25 quint.
16 jeudi	Abraham	26 sextidi
17 vendredi	ste Gertrude	27 septidi
18 samedi	la Compass.	28 octidi.
19 3. Diman.	Oculi	29 nonidi
20 lundi	Joseph	30 Décadi
21 mardi	Benoît, abbé	1 GERM.
22 mercredi	Epaphrodite	2 duodi.
23 jeudi	Victorien	3 tridi.
24 vendredi	Simon, enf.	4 quart.
25 samedi	Annonciation	5 quint.
26 4. Diman.	Lætare	6 sextidi
27 lundi	Rupert	7 septidi
28 mardi	Gontrand	8 octidi.
29 mercredi	Eustase	9 nonidi
30 jeudi	Rieul	10 Décadi
31 vendredi	Acace, év.	11 prim.

A V R I L.

P. Q. le 4, à 10 h. 54 min. du soir.

P. L. le 11, à 9 h. 48 min. du matin.

D. Q. le 19, à 5 h. 54 min. du matin.

N. L. le 26, à 11 h. 2 min. du soir.

Ere Vulgaire 1791.

		Ere Rép.
1 samedi	Hugues	12 GERM.
2 5 Diman.	Passion	13 tridi.
3 lundi	Quasimodo	14 quartidi.
4 mardi	ANNONCIAT.	15 quintidi.
5 mercredi	Vincent, Fer.	16 sextidi.
6 jeudi	Prudence	17 septidi.
7 vendredi	Compassion.	18 octidi.
8 samedi	Perpétue	19 nonidi.
9 6 Diman.	Romeaux	20 Décadi.
10 lundi	Macaire	21 primidi.
11 mardi	Léon, pape	22 duodi.
12 mercredi	Jules, pape	23 tridi.
13 jeudi	Hermeneg.	24 quartidi.
14 vendredi	Vendr. saint	25 quintidi.
15 samedi	Paterne	26 sextidi.
16 Diman.	PASQUES	27 septidi.
17 lundi	Anicet, pape	28 octidi.
18 mardi	Parfait	29 nonidi.
19 mercredi	Elphege	30 Décadi.
20 jeudi	Hildegonde	1 FLOR.
21 vendredi	Anselme	2 duodi.
22 samedi	ste Opportun.	3 tridi.
23 1 Diman.	Quasimodo.	4 quartidi.
24 lundi	ste Beuve	5 quintidi.
25 mardi	Marc, abst.	6 sextidi.
26 mercredi	Clet	7 septidi.
27 jeudi	Polycarpe	8 octidi.
28 vendredi	Vita'	9 nonidi.
29 samedi	Robert, abbé	10 Décadi.
30 2 Diman.	Eutrope	11 primidi.

Nombre d'or 12.

M A I.

P. Q. le 3, à 6 h. 38 min. du soir.

P. L. le 10 à 10 h. 9 min. du soir.

D. Qu. le 18 à 11 h. 54 min. du soir.

N. L. le 26, à 8 h. 45 min. du matin.

Ere Vulgaire 1797.

1 lundi	Jacques. Phil.
2 mardi	Athanase
3 mercredi	Inv. ste. Croix
4 jeudi	ste. Monique.
5 vendredi	Hilaire
6 samedi	Jean P. Lat.
7 5 Diman.	Stanislas
8 lundi	Desiré
9 mardi	Grég. de N.
10 mercredi	Gordien
11 jeudi	Mamert
12 vendredi	Nérée
13 samedi	Servais
14 4 Diman.	Boniface
15 lundi	Isidore
16 mardi	Honoré.
17 mercredi	Pascal
18 jeudi	Eric
19 vendredi	Célestin, pap.
20 samedi	Austrégésile
21 5 Diman.	Hospice
22 lundi	Rogations
23 mardi	ste. Julie
24 mercredi	Didier
25 jeudi	ASCENSION
26 vendredi	Augustin
27 samedi	Jean, pape
28 6 Diman.	Germain
29 lundi	Maximin
30 mardi	Hubert
31 mercredi	ste Féronille

Ere Rép.

12 FLOR.
13 tridi.
14 quartidi
15 quintidi
16 sextidi.
17 septidi.
18 octidi.
19 nonidi.
20 Décadi.
21 primidi.
22 duodi.
23 tridi..
24 quartidi
25 quintidi
26 sextidi.
27 septidi.
28 octidi.
29 nonidi.
30 Décadi.
1 PRAIR.
2 duodi.
3 tridi.
4 quartidi
5 quintidi
6 sextidi.
7 septidi.
8 octidi.
9 nonidi.
10 Décadi.
11 primidi.
12 duodi.

J U I N.

P. Q. le 1 à 0 h. 25 min. du matin.
P. L. le 9 à 11 h. 59 min. du matin.
D. Q. le 17 à 3 h. 27 min. du soir.
N. L. le 24 à 4 h. 52 min. du soir.

Erre Vulgaire 1797.

1 jeudi	Pamphile
2 vendredi	<i>Oct. Fête-D.</i>
3 samedi	ste Clotilde
4 <i>Diman.</i>	PENTEC.
5 lundi	Boniface
6 mardi	Norbert
7 mercredi	Paul de C. P.
8 jeudi	Médard
9 vendredi	Frime
10 samedi	Landry
11 <i>Diman.</i>	<i>Trinité</i>
12 lundi	Basilide
13 mardi	Ant. de Pad.
14 mercredi	Ruffin
15 jeudi	<i>Fête-Dieu</i>
16 vendredi	Fargeau
17 samedi	Avit, abbé
18 1 <i>Diman.</i>	ste Marine
19 lundi	Gervais s. P.
20 mardi	Silvère
21 mercredi	Leufroy
22 jeudi	Paulin
23 vendredi	<i>Vigile-jeûne.</i>
24 samedi	NAT. s. J. B.
25 2 <i>Diman.</i>	Prosper
26 lundi	Baboiein
27 mardi	Ladislas, R.
28 mercredi	<i>Vigile-jeûne</i>
29 jeudi	PIERRE s. P.
30 vendredi	Comin s. P.

Erre Rép.

13	PRAIR.
14	quartidi
15	quintidi
16	sextidi.
17	septidi.
18	octidi.
19	nonidi.
20	<i>Décadi.</i>
21	primidi.
22	duodi.
23	tridi.
24	quartidi
25	quintidi
26	sextidi.
27	septidi.
28	oc id.
29	nonidi.
30	<i>Décadi.</i>
1	MESSI.
2	duodi.
3	tridi.
4	quartidi
5	quintidi
6	sextidi.
7	septidi.
8	octidi.
9	nonidi.
10	<i>Décadi.</i>
11	primidi.
12	duodi.

Cycle solaire.

4

J U I L L E T.

Pr. Q. le 1 à 7 b. 2 min. du matin.

Pl. L. le 9 à 2 b. 11 min. du matin.

D. Q. le 17 à 4 b. 17 min. du matin.

N. L. le 25 à 11 b. 31 min. du soir.

Pr. Q. le 30 à 4 b. 17 min. du soir.

Ere Vulgaire 1797.		Ere Rép.
1 samedi	Martial	13 MESSI.
2 4 <i>Uiman.</i>	Visitat. N. D.	14 quartidi.
3 lundi	Anatole	15 quintidi.
4 mardi	Transl. st M.	16 sextidi.
5 mercredi	ste Zoé	17 septidi.
6 jeudi	Tranquillin	18 octidi.
7 vendredi	ste Aubierge	19 nonidi.
8 samedi	Elisabeth	20 <i>Décadi.</i>
9 5 <i>Diman.</i>	Cyulle, év.	21 primidi.
10 lundi	ste Félicité	22 duodi.
11 mardi	Transl. s. B.	23 tridi.
12 mercredi	Gualbert	24 quartidi.
13 jeudi	Turiaf	25 quintidi.
14 vendredi	Bonaventure	26 sextidi.
15 samedi	Henri	27 septidi.
16 6 <i>Diman.</i>	Eustate	28 octidi.
17 lundi	Spérat	29 nonidi.
18 mardi	Thomas, d.	30 <i>Décadi.</i>
19 mercredi	Vincent P.	1 THERM.
20 jeudi	ste Marguer.	2 duodi.
21 vendredi	Victor	3 tridi.
22 samedi	ste Magdel.	4 quartidi.
23 7 <i>Dim.</i>	Appollinaire	5 quintidi.
24 lundi	ste Christine	6 sextidi.
25 mardi	Jacq. le maj.	7 septidi.
26 mercredi	Christophe	8 octidi.
27 jeudi	Georges	9 nonidi.
28 vendredi	ste Anne	10 <i>Décadi.</i>
29 samedi	Loup	11 primidi.
30 8 <i>Dim.</i>	Abdon	12 duodi.
31 lundi	Germain, A.	13 tridi.

A O U S T.

Pl. L. le 7 à 5 h. 45 min. du soir.
D. Q. le 15 à 3 h. 0 min. du soir.
N. L. le 22 à 6 h. 40 min. du matin.
P. Q. le 29 à 5 h. 5 min. du matin.

Ere Vulgaire 1797.

1 mardi
 2 mercredi
 3 jeudi
 4 vendredi
 5 samedi
 6 9 Dim.
 7 lundi
 8 mardi
 9 mercredi
 10 jeudi
 11 vendredi
 12 samedi
 13 10 Dim.
 14 lundi
 15 mardi
 16 mercredi
 17 jeudi
 18 vendredi
 19 samedi
 20 11 Dim.
 21 lundi
 22 mardi
 23 mercredi
 24 jeudi
 25 vendredi
 26 samedi
 27 12 Dim.
 28 lundi
 29 mardi
 30 mercredi
 31 jeudi

Ere Rép.
 14 THER.
 15 quintidi.
 16 sextidi.
 17 septidi.
 18 octidi.
 19 nonidi.
 20 Décadi.
 21 primidi.
 22 duodi.
 23 tridi.
 24 quartidi.
 25 quintidi.
 26 sextidi.
 27 septidi.
 28 octidi.
 29 nonidi.
 30 Décadi.
 1 FRUCT.
 2 duodi.
 3 tridi.
 4 quartidi.
 5 quintidi.
 6 sextidi.
 7 septidi.
 8 octidi.
 9 nonidi.
 10 Décadi.
 11 primidi.
 12 duodi.
 13 tridi.
 14 quartidi.

S E P T E M B R E.

Pl. L. le 6 à 9 h. 15 min. du matin.

D. Q. le 14 à 9 h. 1 min. du matin.

N. L. le 20 à 2 h. 1 min. du soir.

Pr. Q. le 27 à 9 h. 38 min. du soir.

Ere Vulgaire 1797.

1 vendredi	Leu, s. Gilles
2 samedi	Lazare
3 15 Dim.	Grégoire
4 lundi	Marcel, évêq.
5 mardi	Bertin
6 mercredi	Onésiphore
7 jeudi	Cloud
8 vendredi	NAT. N. D.
9 samedi	Omer
10 14 Dim.	Nicolas de T.
11 lundi	Patient
12 mardi	Serdot
13 mercredi	Maurille
14 jeudi	Exalt. ste. Cr.
15 vendredi	Nicomède
16 samedi	Cyprien
17 15 Dim.	Lambert
18 lundi	Chrisostôme
19 mardi	Janvier
20 mercredi	Quatre-temps
21 jeudi	Mathieu
22 vendredi	Maurice
23 samedi	ste. Thecle
24 16 Dim.	Andoche
25 lundi	Firmin
26 mardi	ste. Justine
27 mercredi	Come s. Dam.
28 jeudi	Céran
29 vendredi	Michel
30 samedi	Jérôme

Indiction romaine 15.

Ere Rép.

15 FRUCT
16 sextidi.
17 septidi.
18 octidi.
19 nonidi.
20 Décadi.
21 primidi.
22 duodi.
23 tridi.
24 quartidi.
25 quintidi.
26 sextidi.
27 septidi.
28 octidi.
29 nonidi.
30 Décadi.
1 COMPL.
2 duodi.
3 tridi.
4 quartidi.
5 quintidi.
1 VEND.
2 duodi.
3 tridi.
4 quartidi.
5 quintidi.
6 sextidi.
7 septidi.
8 octidi.
9 nonidi.

O C T O B R E.

P. L. le 5 à 9 b. 40 min. du matin.

L. Q. le 12 à 7 b. 40 min. du matin.

N. L. le 19 à 1 b. 11 min. du matin.

P. Q. le 27 à 5 b. 20 min. du soir.

-Ere Vulgaire 1797.		Ere Rép.
1	17 Dim. Remi, évêq.	10 VEND.
2	lundi Anges gard.	11 primidi.
3	mardi Denis l'Aréo.	12 duodi.
4	mercredi François.	13 tridi.
5	jeudi ste Aure	14 quartidi.
6	vendredi Bruno	15 quintidi.
7	samedi Serge	16 sextidi.
8	18 Dim. Denèbre	17 septidi.
9	lundi Denis	18 octidi.
10	mardi Géron	19 nonidi.
11	mercredi Nicaise	20 Décadi.
12	jeudi Wilftid, év.	21 primidi.
13	vendredi Gerand	22 duodi.
14	samedi Calliste, pap.	23 tridi.
15	19 Dim. sté Théâsc.	24 quartidi.
16	lundi Gal, abbé.	25 quintidi.
17	mardi Cerboney.	26 sextidi.
18	mercredi Luc, évêq.	27 septidi.
19	jeudi Savinien	28 octidi.
20	vendredi Sendou.	29 nonidi.
21	samedi ste. Ursule	30 Décadi.
22	20 Dim. Mellon	1 BRUMA.
23	lundi Hilaition	2 duodi.
24	mardi Magloire	3 tridi.
25	mercredi Crépin, Cr.	4 quartidi.
26	jeudi Rustique	5 quintidi.
27	vendredi Frumence	6 sextidi.
28	sainte. 21	7 septidi.
29	21 Dim. Faron	8 octidi.
30	lundi Lucain	9 nonidi.
31	mardi Vigile-jeûne.	10 Décadi.

N O V E M B R E.

P. L. le 4 à 5 h. 15 minut. du soir.

D. Q. le 11 à 7 h. 52 minut. du soir.

N. L. le 18 à 2 h. 42 minut. du soir.

P. Q. le 26 à 2 h. 22 minut. du soir.

Ere Vulgaire 1797

1 mercredi	TOUSSAIN.	<i>Ere Rép.</i>
2 jeudi	Les Morts	11 BRUM.
3 vendredi	Marcel	12 duodi.
4 samedi	Charles Bor.	13 tridi.
5 22 Dim.	ste Bertille	14 quartidi.
6 lundi	Léonard	15 quintidi.
7 mardi	Willebrod	16 sextidi.
8 mercredi	stes Reliques	17 septidi.
9 jeudi	Mathurin	18 octidi.
10 vendredi	léon le Gr.	19 nonidi.
11 samedi	Martin, év.	20 <i>Décadi</i> .
12 23 Dim.	Vrain, év.	21 primidi.
13 lundi	Gendulfe	22 duodi.
14 mardi	Martin, pap.	23 tridi.
15 mercredi	Eugene	24 quartidi.
16 jeudi	Iucher	25 quintidi.
17 vendredi	Agnan, év.	26 sextidi.
18 samedi	ste Aude	27 septidi.
19 24 Dim.	ste Elisabeth	28 octidi.
20 lundi	Edmond	29 nonidi.
21 mardi	Prés. N. D.	30 <i>Décadi</i> .
22 mercredi	ste Cécile	1 FRIM.
23 jeudi	Clément	2 duodi.
24 vendredi	Séverin	3 tridi.
25 samedi	ste Catherin.	4 quartidi.
26 25 Dim.	ste Genev.	5 quintidi.
27 lundi	Vital.	6 sextidi.
28 mardi	Sosthène	7 septidi.
29 mercredi	Saturnin	8 octidi.
30 jeudi	André, apôt.	9 nonidi.
		10 <i>Décadi</i> .

DÉCEMBRE.

P. L. le 5 à 6 b. 47 minut. du matin.

D. Q. le 10 à 5 b. 46 minut. du matin.

N. L. le 17 à 7 b. 25 minut. du matin.

P. Q. le 25 à 11 b. 7 minut. du matin.

1	<i>Ere Vulgaire</i> 1797.	<i>Ere Rép.</i>
2	vendredi	Eloi
3	samedi	Franç. Xav.
4	1 <i>Dim.</i>	Avent.
5	lundi	ste Barbe
6	mardi	Sabas, abbé
7	mercredi	Nicolas
8	jeudi	ste Fare
9	vendredi	CONCEPT.
10	samedi	ste Gorgone
11	2 <i>Dim.</i>	ste Vale e
12	lundi	Juscien
13	mardi	Damase, pap
14	mercredi	ste Luce
15	jeudi	Nicaise
16	vendredi	Mesmin
17	samedi	ste Adélaïde
18	3 <i>Dim.</i>	ste Olymp.
19	lundi	Gatien, év.
20	mardi	ste Meuris
21	mercredi	<i>Quatre-temps</i>
22	jeudi	Thomas
23	vendredi	Ischirion
24	samedi	Yves, évêq.
25	4 <i>Dim.</i>	Delphin
26	lundi	NO E L
27	mardi	ETIENNE
28	mercredi	JEAN EVAN.
29	jeudi	Innocens
30	vendredi	Thomas de C
31	samedi	ste Colomb.
	<i>Dim.</i>	Sylvestre

11 FRIMA.

12 duodi.

13 tridi.

14 quartidi.

15 quintidi.

16 sextidi.

17 septidi.

18 octidi.

19 nonidi.

20 *Décadi.*

21 primidi.

22 duodi.

23 tridi.

24 quartidi.

25 quintidi.

26 sextidi.

27 septidi.

28 octidi.

29 nonidi.

30 *Décadi.*

1 NIVOSE.

2 duodi.

3 tridi.

4 quartidi.

5 quintidi.

6 sextidi.

7 septidi.

8 octidi.

9 nonidi.

10 *Décadi.*

11 primidi.

L I S T E

D E S

CONVENTIONNELS

*Qui ont voté la mort de Louis XVI,
dans la séance permanente des 16
et 17 Janvier 1793.*

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE.

Mailhe Membre du conseil des 500. Il a demandé, au cas que l'opinion de la mort passât, que l'assemblée discutât le point de savoir, s'il conviendroit à l'intérêt public que l'exécution eût lieu sur - le - champ, ou qu'elle fût différée. Cette proposition étoit indépendante de son vote.

Delmas Du conseil des anciens.

<i>Projean</i>	Valet du conseil des 500, autrement dit, <i>messager d'état</i> .
<i>Julien</i>	Décrété d'accusation par le comité de salut public, en germinal an 2. Amnistié.
<i>Calès</i>	Du conseil des 500.
<i>Ayral</i>	Non réélu.
<i>Desacy</i>	(Mêmè opinion que Mailhe) Non réélu.

G E R s.

<i>Laplaigne</i>	Du conseil des 500. Mis hors le loi, puis rentré dans la convention.
<i>Maribon-</i> <i>Montaut</i>	Décrété d'arrestation le 5 avril 1795. Amnistié.
<i>Gescamps</i>	Du conseil des 500. Détenu en prison pendant 14 mois, comme brissotin.
<i>Barbeau-</i> <i>Dubarran</i>	Membre du comité de sûreté générale, sous Robespierre. Décrété d'arrestation par le

convention , le 28 mai 1795.

Amnistié.

Lagnière Non réélu.

Ichon Non réélu.

Bousquet Non réélu.

G I R O N D E.

Vergniaud Guillotiné , à Paris , le 10 brumaire an 2. (Même opinion que Mailhe.)

Guadet Guillotiné par les ordres de Tallien , à Bordeaux , le premier messidor an 2. (Même opinion que Mailhe).

Gensonné Guillotiné à Paris , le 10 brumaire an 2.

Jay de Ste.-Foy Non réélu.

Ducos

Guillotiné à Paris , le 10 brumaire an 2.

Garraud

Nommé à la législat. A donné sa démission. Actuellement

commissaire du directoire
près l'armée d'Italie.

Boyer — Guillotiné à Paris, le 10 brumaire an 2. (Même opinion que Mailhe).

Fonfrède — Non réélu.

Duplantier — Non réélu.

Deleyre — Du conseil des 500.

H E R A U L T.

Cambon — Décrété d'arrestation le 29 germinal an 3. Amnistié.

Bonnier — Non réélu.

Rouyer — Du conseil des 500. Mis hors la loi, comme brissotin. Puis rentré dans la convention.

Cambacerès — Du conseil des 500. La mort avec sursis jusqu'à la paix, alors faculté de commuer la peine; mais l'exécution rigoureuse dans les 24 heures de l'invasion qui pourroit être

faite du territoire français par l'ennemi.

Fabre Tué d'un coup de canon, par les Espagnols, à l'armée des Pyrénées.

Duval — Du conseil des 500.

Sevestre Valet du conseil des 500, autrement dit, *messager d'état*.

Chaumont Non réélu.

Beaugeard Non réélu.

I N D R E.

Thabaud — Du conseil des 500.

Lejeune Décrété d'arrestation le 13 prairial an 3. Amnistié.

I N D R E E T L O I R E.

Nioche Du conseil des anciens.

Dupont Non réélu.

Pottier Non réélu.

Ruelle Du conseil des 500. La mort,

conformément au code pénal.
Il a demandé que l'assemblée
examinerait si, sous des rapports
politiques, il ne seroit pas de
l'intérêt public de commuuer
la peine , ou d'en suspendre
l'exécution.

<i>Champigny-</i>	Non réélu.
<i>Clément</i>	
<i>Isabeau</i>	Du conseil des anciens.
I S È R E .	
<i>Baudran</i>	Non réélu.
<i>Genevois</i>	Du conseil des 500.
<i>Amar</i>	Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre. Décrété d'arrestation le pre- mier avril , puis amnistié , puis prévenu de complicité dans l'affaire de Babœuf , et actuellement en arrestation dans les prisons de la haute- cour nationale de Vendôme.

Genissieux Nommé à la législature, puis ministre de la justice, puis chassé de cette place, et actuellement substitut du commissaire national, près le tribunal de cassation.

Charrel Du conseil des 500.

J U R A.

Grenot Du conseil des 500. Mis en arrestation pendant 14 mois, comme brissotin.

Prost Du conseil des 500.

Amysan Du conseil des anciens. Mis en arrestation pendant 14 mois, comme brissotin.

Feroux-de-Salins Du conseil des anciens. Mis en arrestation pendant 14 mois.

L A N D E S.

Dartigoyte Décrété d'arrestation le 13 prairial an 3. Amnistié.

Ducos aîné Du conseil des anciens.

Dizès Non réélu.

C

L O I R E E T C H E R .

<i>Chabot</i>	Guillotiné le 16 germinal an 3 , après s'être empoisonné.
<i>Brisson</i>	Non réélu.
<i>Fressine</i>	Non réélu.
<i>Venaille</i>	Non réélu.
<i>Foussedoire</i>	Décrété d'arrestation le 12 ger- minal an 3. Amnistié.

H A U T E - L O I R E .

<i>Reynaud</i>	Non réélu.
<i>Faure</i> —	Non réélu. La mort avec exé- cution dans le jour.
<i>Velcher</i>	Du conseil des anciens.
<i>Flageas</i>	Non réélu.
<i>Bonnet fils</i>	Du conseil des 500. Mis hors la loi comme brissotin. Rentré depuis à la convention.
<i>Barthelemy</i>	Du conseil des 500.

L O I R E - I N F É R I E U R E .

<i>Meaulle</i>	Du conseil des 500.
<i>Villers</i>	Du conseil des 500.

Fouché Décrété d'arrestation le 23 germinal an 3. Amnistié.

L O I R E T.

Lombard Non réélu.

Lachaux

Delaguelle Non réélu.

Louvet — Du conseil des 500. La mort , sous la condition expresse de surseoir jusqu'après l'établissement de la constitution. Mis hors la loi comme brissotin , puis rentré à la convention.

Leonard — *Bourdon* Le bourreau d'Orléans ; décrété d'arrestation le 13 germinal , an 3^e. Amnistié. La mort ; l'exécution dans les 24 heures.

L O T.

Laboissiere. Du conseil des anciens.

Cledel Du conseil des 500.

Jambon- *Saint-André* Du comité de salut public sous Robespierre , décrété d'arrestation le 13 prairial , an 3.

Mort

Amnistié ; actuellement consul à Alger. Destitué.

Monmayou Du conseil des 500.

Cavaignac Du conseil des 500.

Delbrel Du conseil des 500.

L O T E T G A R O N N E.

Vidalot Du conseil des anciens.

Paganel Non réélu. (Même opinion que Mailhe.)

Boussion Des anciens.

Fournel Non réélu.

L O Z E R E.

Châteauneuf Non réélu.

Randon

Serviere Non réélu. La mort dans le cas seulement où l'ennemi envahiroit le territoire français ; jusques là la réclusion dans un lieu de sûreté.

Monestier La mort , avec sursis jusqu'à la paix. Non réélu.

MAINE ET LOIRE.

<i>Choudieu</i>	Décrété d'arrestation le 12 germinal, an 3. Amnistié.
<i>Delaunay, l'aîné</i>	Guillotiné, à Paris, le 16 germinal, an 2.
<i>Reveillière-</i>	DIRECTEUR.
<i>Lépaux</i>	
<i>Leclerc</i>	Des 500.
<i>Perard</i>	Non réélu.

MANCHE.

<i>Lemoine</i>	Des 500.
<i>Letourneur</i>	DIRECTEUR.
<i>Ribert</i>	Des anciens.
<i>Le Carpentier</i>	Décrété d'arrestation le premier prairial, an 3. La mort, avec la réserve qu'il y sera sursis jusqu'à ce que toute la race des Bourbons ait quitté le territoire de la république.
<i>Havin</i>	Des anciens.
<i>Bonnesœur</i>	Des anciens. La mort, avec sursis, jusqu'à ce que l'acte

d'accusation soit porté contre
Marie-Antoinette ; et que la
famille des Capet ait quitté
la France.

*Laurence de Des 500. La mort. Sursis à
Villedieu l'exécution tant que l'Espagne ne fera pas la guerre à
la France , et jusqu'à ce que
l'Allemagne nous ait donné
une paix honorable.*

Mich. Hubert Des 500.

M A R N E.

*Prieur Décrété d'arrestation le premier
prairial. Amnistié.*

Thuriot Décrété d'arrestation le 16 germinal. Amnistié.

*Ch. Charlier Du conseil des anciens. *Morts**

*Ch. Delacroix Ministre des relations étran-
gères.*

Deville — Du conseil des 500.

*Drouet — Pris par les Autrichiens , puis
nommé à la législature ; dé-*

crété d'accusation comme complice de la conspiration de Babœuf , et évadé par ordre supérieur.

Armonville Surnommé Bonnet-rouge. Non réélu.

Batellier Non réélu , actuellement commissaire du directoire exécutif à Vitry-sur-Marne.

H A U T E - M A R N E .

Guyardin Du conseil des 500. La mort , l'exécut. dans les 24 heures.

Monnel Non réélu.

Roux — Membre de la commission ardente du premier brumaire. Du conseil des 500.

Valdruche Non réélu.

Chaudron Décrété d'arrestation le 21 thermidor an 3. Amnistié.

Laloy Du conseil des 500.

M A Y E N N E.

Bissy, jeune Du conseil des 500. La mort ; sursis jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiroient le territoire françois ; et dans le cas où elles ne seroient pas cette invasion, et où la paix seroit assurée , il a demandé que la convention , ou l'assemblée qui lui succédera , délibérât s'il y a lieu alors de commuer la peine.

Grosset Non réélu.

Durocher

Enjubault Du conseil des 500. Même opinion que Bissy le jeune.

Serveau

Du conseil des 500. Même opinion que Bissy le jeune.

M E U R T H E.

Mallarme Décreté d'arrestation le 13 prai-

rial, an 3. Amnistié. Accu-
sateur public du tribunal cri-
minel de Bruxelles. Destitué.

Levasseur Non réélu.

Bonneval Non réélu.

M E U S E.

Pons Membre de la commission ar-
dente, qui, le premier bru-
maire, proposa de suspendre
la constitution, et de re-
tourner au gouvernement
révolutionnaire. Du conseil
des 500.

M O R B I H A N.

Lequinio Décrété d'arrestation le 21 ther-
midor, an 3. Amnistié.

Audrein La mort, avec la condition
d'examiner s'il est expédié
ou non de différer. Non
réélu.

M o z e l l e.

<i>Anthoine</i>	Mort dans son lit.
<i>Hentz</i>	Décrété d'arrestation le 16 germinal, an 3. Amnistié.
<i>Thirion</i>	Décrété d'arrestation le 23 prairial, an 3. Amnistié. Commissaire du directoire à Metz. Destitué.
<i>Bar.</i>	Du conseil des anciens.

N i è v r e.

<i>Sautereau</i>	Du conseil des 500.
<i>Dameron</i>	Non réélu.
<i>Lefiot</i>	Décrété d'arrestation le 21 thermidor, an 3. Amnistié.
<i>Guillerault</i>	Du conseil des 500.
<i>Legendre</i>	Non réélu.
<i>Laplanche</i>	La mort dans le plus bref délai. Décrété d'arrestation le 21 thermidor an 3. Amnistié.

N o r d.

<i>Merlin</i>	Ministre de la justice.
---------------	-------------------------

<i>Duhem</i>	Décrété d'arrestation le 12 germinal an 3. Amnistié.
<i>Cochet</i>	Du conseil des 500.
<i>Lesage</i> —	Du conseil des 500.
<i>Sénault</i>	
<i>Carpentier</i>	Du conseil des 500.
<i>Sallengros</i>	Non réélu.
<i>Poultier</i>	La mort dans 24 heures. Du conseil des anciens.
<i>Aoust</i>	Non réélu.
<i>Boyaval</i>	Du conseil des anciens.
<i>Briès</i>	Mort dans son lit.

O i s e.

<i>Coupé</i>	Du conseil des 500.
<i>Calon</i>	Non réélu.
<i>Massieu</i>	Décrété d'arrestation le 21 thermidor an 3. Amnistié.
<i>Mathieu</i>	Du conseil des 500.
<i>Anacharsis</i> —	Surnommé l'orateur du genre humain. Guillotiné, à Paris, le 4 germinal an 2.
<i>Clootz</i>	

Portiez (Même opinion que Maille). Du conseil des 500.

Iézard Du conseil des 500.

Isoré Non réélu.

Bourdon Du conseil des 500.

O R N E.

Dufrique- La mort; sursis jusqu'à ce que
Valazé l'assemblée ait prononcé sur
 le sort de la famille de Louis.
 Il s'est poignardé à l'audience,
 le 10 brumaire an 2, après
 avoir été condamné à mort
 par le tribunal révolutionnaire.

Lahosdinière Non réélu.

Plat-Beauprey La mort. Sursis jusqu'à ce que
 l'assemblée ait pris des mes-
 sures pour que la famille des
 Bourbons ne puisse naître à la
 République. Du conseil des
 500.

<i>Desgrouas</i>	Non réélu.
<i>Thomas</i>	La mort avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahiroit le territoire français. Non réélu.
<i>Julien-Dubois</i>	Non réélu.
<i>Colombel</i> —	Du conseil des 500.

P A R I S.

<i>Robespierre</i>	Membre du comité de salut public. Guillotiné, à Paris, le 10 thermidor an 3.
<i>Danton</i>	Guillotiné, à Paris, le 16 germinal an 2.
<i>Collot-d'Herbois</i>	Membre du comité de salut public sous Robespierre ; condamné à la déportation, par décret de la convention, le 12 germinal an 2. Mort à la Guyanne.
<i>Billaud-Varennes</i>	La mort dans les 24 heures. Membre du comité de salut public sous Robespierre. Déporté à la Guyanne.

D.

<i>Camille-des-Moulins</i>	Guillotiné , à Paris , le 16 germinal an 2. La mort dans les 24 heures.
<i>Marat</i>	Assassiné dans son bain , le 13 juillet 1793 , par l'immortelle Charlotte Corday.
<i>Lavicomterie</i>	Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre. Décrété d'arrestation le 15 thermidor an 3. Amnistié.
<i>Legendre</i>	Du conseil des anciens. <i>mort</i>
<i>Raffron</i>	— La mort dans les 24 heures. Du conseil des 500.
<i>Panis</i>	Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre. Décrété d'arrestation le 23 prairial an 3. Amnistié.
<i>Sergent</i>	Décrété d'arrestation le 13 prairial an 3. Amnistié.
<i>Robert</i>	Du conseil des 500.
<i>Fréron</i>	La mort dans 24 heures. Non réélu.

- Beauvais* Mort à Toulon, dans un cachot.
- Fabre-d'Eglantine* Guillotiné, à Paris, le 16 germinal an 3.
- Osselin* Guillotiné, à Paris, le 8 messidor an 2. Lorsqu'il apprit qu'il alloit paroître au tribunal, il arracha un clou de sa chambre, qu'il s'enfonça dans le côté; il fut conduit à l'audience, sur un brancard, et presque mourant, il ne fut pas possible d'entendre ses paroles, tant sa voix étoit affoiblie. Le président se transporta près de lui pour prendre ses réponses.
- Robespierre j.* Guillotiné, à Paris, le 10 thermidor.
- David* Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre, décrété d'arrestation le 15 thermidor an 3. Amnistié.

(40)

<i>Boucher</i>	Du conseil des anciens.
<i>Laignelot</i>	Décrété d'arrestation le 23 prairial an 3. Amnistié, puis arrêté comme complice de Babœuf, et actuellement dans les prisons de Vendôme.
<i>L. P. J. d'Orléans, dit Egalité</i>	Cousin de Louis XVI. Guillotiné le 16 brumaire an 2.

P A S - D E - C A L A I S .

<i>Carnot</i>	Membre du comité de salut public sous Robespierre. DIREC.
<i>Duquesnoy</i>	Condamné à mort le 28 prairial an 3. Il s'est poignardé le même jour, et en est mort.
<i>Lebas</i>	Mis hors la loi le 9 thermidor. Il s'est brûlé la cervelle le lendemain à la maison commune de Paris.

(41)

Guffroy Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre. Non réélu.

Bollet Du conseil des 500. A été assassiné dans son pays, mais il n'en est pas mort.

P U Y - D E - D ô M E.

Couthon Membre du comité de salut public sous Robespierre. Guillotiné, à Paris, le 10 thermidor an 3.

Gibergues Du conseil des anciens.

Maignet Le bourreau d'Orange, Marseille et Bédoïn. Décrété d'arrestation le 29 germinal an 3. Amnistié.

Romme Condamné à mort le 28 prairial an 3. Il s'est poignardé ; il en est mort.

Soubrany Condamné à mort le même jour. Il s'est aussi poignardé,

il n'en est pas mort , il a été guillotiné.

<i>Rudel</i>	Du conseil des anciens.
<i>Blancval</i>	Non réélu.
<i>Monestier</i>	Décreté d'arrestation le 6 prairial an 3. Amnistié.
<i>Dulaure</i>	Décreté d'accusation le 30 vendémiaire an 3 , comme brisotin. Rentré à la convention.
<i>Lalouc</i>	Du conseil des 500.

H A U T E S - P Y R É N É E S.

<i>Barrère</i>	Membre du comité de salut public sous Robespierre. Condamné à la déportation à la Guyanne , par décret du 12 germinal an 3. Il s'est soustrait au jugement.
<i>Dupont</i>	Qui a fait profession d'athéisme à la tribune de la convention , aux grands applaudissements de ses collègues. La mort avec sursis jusqu'à l'expulsion de

la famille des Bourbons. Il est mort dans son lit.

Picqué La mort avec sursis jusqu'à la fin des hostilités. Du conseil des 500.

Féraud Assassiné dans la convention , par des brigands armés , le premier prairial an 3.

Lacrampe Du conseil des 500.

B A S S E S - P Y R É N É E S .

Aucun député n'a voté la mort.

P Y R É N É E S - O R I E N T A L E S .

Birotteau La mort , sursis jusqu'à la paix , et après l'expulsion des Bourbons. Guillotiné , par les ordres de Tallien , à Bordeaux , le 3 brumaire an 2.

Montégut Du conseil des 500.

Cassanyes — Du conseil des 500.

H A U T - R H I N.

<i>Ritier</i>	Du conseil des 500.
<i>Laporte</i>	Non réélu.
<i>Johannot</i>	La mort. (Même opinion que Mailhe). Du conseil des 500.
<i>Phliger aîné</i>	Du conseil des 500.

B A S - R H I N.

<i>Laurent</i>	Non réélu.
<i>Bentabole</i>	Du conseil des 500. <i>mort</i>
<i>Louis</i>	Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre. Mort dans son lit.

R H ô N E E T L O I R E.

<i>Dupuis fils</i>	Du conseil des 500.
<i>Duboucher</i>	Non réélu.
<i>Pressavin</i>	Non réélu.
<i>Moulin</i>	La mort, sursis jusqu'après le bannissement des Bourbons. Non réélu.

Noël Pointe Non réélu.

Cusset Fusillé à Paris, au camp de Grenelle, le 19 vendémiaire an 5.

Javoque A éprouvé le même accident.

Lanthenas — La mort ; sursis jusqu'à ce que nos ennemis nous laissent en paix, et que la constitution soit parfaitement assise ; la proclamation de ce décret, avec appareil, dans la République, et dans toute l'Europe, l'abolition de la peine de mort le lendemain du jour qui suivra la décision de la convention, en exceptant Louis, si ses parents et ses préputendus amis envahissent notre territoire.

H A U T E - S A ô N E.

Gourdan Du conseil des 500.

Siblot La mort. (Même opinion que
Mailhe.) Non réélu.

Dornier Du conseil des 500.

Bolot Du conseil des anciens.

S A O N E E T L O I R E.

Gelin Non réélu.

Carra Guillotiné à Paris le 10 brumaire, an 2.

Guillermin Non réélu.

Reverchon — Du conseil des 500.

Guillemardet Du conseil des 500.

Baudot Décrété d'arrestation le 13 prairial an 3. Amnistié.

Mailly De conseil des anciens.

Moreau Du conseil des anciens.

Montgilbert La mort ; sursis jusqu'à l'affermissement de la paix et de la constitution , moment auquel le peuple sera consulté pour confirmer ou commuer

la peine ; exécution néanmoins en cas d'invasion.
Non réélu.

S A R T H E.

<i>Richard</i>	Du conseil des 500.
<i>Primaudiere</i>	Du conseil des anciens.
<i>Philippeaux</i>	La mort , exécution prompte. Guillotiné à Paris le 16 germinal an 2.
<i>Boutroie</i>	Non réélu.
<i>Levasseur</i>	Décrété d'arrestation le 16 germinal an 3. Amnistié.
<i>Froger</i> +	Du conseil des 500.
<i>Sieyes</i>	Du conseil des 500.
<i>Letourneur</i>	Non réélu.

S E I N E E T O I S E.

<i>Lecointre</i> —	Décrété d'arrestation le 16 germinal an 3. Amnistié.
<i>Bassal</i>	Non réélu.

Alquier

La mort ; sursis jusqu'à la signature de la paix, époque à laquelle, soit la convention nationale, soit le corps législatif qui la remplacera, pourront faire exécuter le jugement, ou commuer la peine ; et néanmoins en cas d'invasion du territoire français par les puissances étrangères, ou par les ci-devant Français émigrés, l'exécution du jugement vingt-quatre heures après qu'on aura été informé des premières hostilités. Du conseil des anciens.

Audouin — Du conseil des 500.

Treilhard — La mort ; sursis à l'exécution pour le plus grand intérêt de la république. Du conseil des 500.

Roi

La mort ; sursis jusqu'à la rati-

fication de la constitution par le peuple. Du conseil des anciens.

Tallien Le bourreau de Bordeaux.

Membre de la commission ardente qui, le 2 brumaire, proposa de suspendre la constitution, et de retourner au gouvernement de Robespierre. Du conseil des 500.

Chénier Du conseil des 500.

SEINE INFÉRIEURE.

Albitte Décrété d'arrestation le premier prairial an 3. Amnistié.

Pocholle Non réélu.

SEINE ET MARNE.

Manduit Non réélu.

Tellier Il s'est tué à Chartres après avoir crié *vive le roi*, et avoir été promené sur un âne.

Cordier Non réélu.

Bernard des Sablons La mort , avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution. Du conseil des 500.

D E U X - S È V R E S .

Lecointe — Du conseil des 500.

Puyraveau

Dubreuil — Non réélu.

Chambardel

Cochon Ministre de la police générale.

S O M M E ,

Saladin Mis en état d'arrestation pendant quatorze mois après le 31 mai , encore décrété d'arrestation après le 13 vendémiaire. Du conseil des 500.

Delecloy La mort , avec sursis jusqu'à la paix ; l'exécution né moins si l'ennemi paroît sur la frontière : propositions indivisibles. Du conseil des 500.

François Non réélu.

Hourier-Eloi Du conseil des 500.

André — Du conseil des 500.

Dumont:

T A R N.

Lasource Guillotiné à Paris le 10 brumaire an 2.

Lacombe Du conseil des anciens.

Saint-Michel

Campmas Non réélu.

Gouzy La mort, avec sursis jusqu'à ce que la convention ait prononcé sur le sort de la famille des Bourbons. Du conseil des 500.

Meyer Du conseil des 500.

V A R.

Escudier Décrété d'arrestation le 18 prairial an 3. Amnistié.

Charbonnier Décrété d'arrestation le même jour. Amnistié.

Ricord Décrété d'arrestation le 13 prairial an 3. Amnistié ; pui-

prévenu de complicité dans la conspiration Babœuf; actuellement dans les prisons de Vendôme.

Isnard — Du conseil des 500.

Despinassy Mis en état d'arrestation pendant quatorze mois comme brissotin. Du conseil des 500.

Roubaud Non réélu.

Barras DIRECTEUR. Commandant, le 13 Vendémiaire, la force armée qui a assassiné les Parisiens.

V E N D È E.

J. Goupilleau Exécution prompte. Du conseil des anciens.

P. C. A. Du conseil des 500.

Goupilleau

Maigneu Non réélu.

Fayau Décrété d'arrestation le premier germinal an 3. Amnistié.

Musset — Du conseil des anciens.

Garos — Du conseil des anciens.

V I E N N E.

Piorry — Décrété d'arrestation le 21 thermidor an 3. Amnistié.

Ingrand — Du conseil des 500.

Martineau — Non réélu.

Thibeaudeau — Du conseil des 500

H A U T E - V I E N N E.

Lesterpt — La mort avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahiroit les frontières ; et en cas de paix, jusqu'à ce que la convention le juge nécessaire. Guillotiné à Paris, le 10 brumaire an 2.

Gay-Vernon — Du conseil des 500.

V O S G E S.

Poulain — La mort avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution, l'expulsion des Bourbons exécution en cas d'in-

...

vaison de la part des ennemis.

Du conseil des anciens.

Perrin Du conseil des 500.

Julien-Souhait La mort : il demande comme législateur que la convention examine s'il ne seroit pas utile de surseoir jusqu'à l'acception de la constitution : cette proposition est indépendante de son *vote* comme juge.
Du conseil des 500.

L ' Y O N N E.

Maure aîné S'est brûlé la cervelle , le 13 prairial an 5

Lepelletier Assassiné chez un restaurateur au Palais-Royal le 20 janvier 1793 , veille du jour où mourut Louis XVI.

Turreau Non réélu.

Boileau Guillotiné à Paris le 10 brumaire an 2.

Précy La mort avec sursis jusqu'à

l'acceptation de la constitution. Du conseil des 500.

Bourbotte Guillotiné à Paris le 27 prairial
an 3,

Gerard Du conseil des anciens.

Finot Non réélu.

L' A I N .

Deydier Du conseil des anciens.

Gauthier Assassin de Lyon , assassin de
son pays, et membre du comité
de sûreté générale en vendé-
miaire. Du conseil des an-
ciens.

Merlinot Du conseil des anciens.

L' A I S N E .

Quinette — Livré aux Autrichiens par Du-
mouiez , enfermé pendant
deux ans. Du conseil des 500.

Jean-de-Bry Du conseil des 500.

Beffroy — Du conseil des 500.

Faucherot La mort avec un suisis qui sera

déterminé par la convention :
propositions indivisibles. Non
réélu.

Saint.-Just Membre du comité de salut
public sous Robespierre. Guil-
lotiné à Paris , le 10 ther-
midor an 12.

Petit Mort dans son lit.

Lecarlier Non réélu.

Loysel La mort avec sursis jusqu'à l'ac-
ceptation par le peuple de la
nouvelle constitution. Du
conseil des anciens.

I. A L L I E R.

Martel La mort dans 24 heures. Du
conseil des anciens.

Petit-Jean La mort dans les 24 heures. Non
réélu.

Forestier La mort dans les 24 heures. Dé-
crété d'arrestation le 5 prai-
rial. Amnistie.

Giraud La mort avec demande d'un sur-

sis jusqu'à ce que la convention ait pris des mesures de sûreté générale ; propositions tellement indivisibles que, si on les séparoit, son *vote* seroit sans effet. Du conseil des 500.

Vidalin Non réélu.

H A U T E S - A L P E S.

Aucun député n'a voté la mort.

B A S S E S - A L P E S.

Derbez-Latour Non réélu.

Maisse Non réélu.

Peyre La mort. (Même opinion que Mailhè). Du conseil des 500. A été déchu pendant 14 mois comme brissotin.

Savornin La mort. (Même opinion que Mailhè.) Du conseil des 500.

A R D È C H E.

Saint-Prix La mort avec sursis jusqu'à la paix et après l'expulsion des Bourbons. Du conseil des 500; a été détenu pendant 14 mois comme brissotin.

Gamon La mort avec sursis jusqu'au cas où les ennemis reparoîtroient sur le territoire de la République. Des 500; a été mis hors la loi, puis est rentré dans la convention.

Gicizal La mort avec sursis jusqu'après l'expulsion des Bourbons et les mesures de tranquillité publique.

A R D E N N E S.

Ferry Non réélu.

Mennesson La mort avec sursis comme juge, jusqu'après l'expulsion des Bourbons, et comme

législateur , jusqu'au cas où l'ennemi envahîroit le territoire français , et dans le cas contraire le bannissement à la paix. Non réélu.

Dubois-de- Du conseil des 500.

Crancé

Vermon La mort avec sursis , jusqu'au cas où l'ennemi envahîroit le territoire français. Non réélu.

Robert Du conseil des 500.

A R R I È G E.

Vadier Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre , condamné à être déporté par décret du 12 germinal an 3 , s'est soustrait au jugement ; puis arrêté comme complice de Falœuf , et traduit dans les prisons de Vendôme.

Clauzel Du conseil des anciens.

Campmartin Du conseil des anciens.

Espert Non réélu.

Lakanal — Du conseil des 500.

Gaston Non réélu.

L' A U B E.

Courtois Du conseil des anciens.

Robin Du conseil des anciens.

Garnier Non réélu.

A U D E.

Azema Non réélu.

Bonnet Du conseil des 500.

Ramel Ministre des finances.

Marragon Du conseil des anciens.

Girard — Du conseil des anciens.

A V E Y R O N.

Bo Décrété d'arrestation le 21 thermidor an 3. Amnistié.

Camboulas — Du conseil des 500.

<i>Second</i>	Non réélu.
<i>Joseph-Lacombe</i>	La mort (Même opinion que Mailhe) Non réélu.
<i>Louchet</i>	La mort dans le plus bref délai. Non réélu.

B O U C H E S - D U - R H ô N E.

Jean Duprat Guillotiné à Paris le 10 brumaire an 2.

Rebecqy Mis hors la loi comme brissotin, s'est noyé à Marseille.

Barbaroux Mis hors la loi comme brissotin, guillotiné à Bordeaux par ordre de Tallien, le 7 messidor an 2.

Granet La mort dans 24 heures, décreté d'arrestation le 16 germinal an 3. Amnistié.

Gasparin *Martyr de la liberté*, mort d'indigestion à Toulon.

Moyse Bayle Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre. La F.

mort dans 24 heures. Décrété
d'arrestation le 16 germinal an
3. Amnistié.

<i>Baille</i>	Non réélu.
<i>Rovère</i>	Du conseil des anciens.
<i>Pelissier</i>	Non réélu.
<i>Laurent</i>	Non réélu.

C A L V A D O S.

<i>Dubois-</i>	La mort , avec sursis jusqu'au
<i>Dubais</i>	cas où une armée des puissances avec lesquelles nous sommes en guerre , feroit une invasion sur le territoire français, où dès qu'une puissance se réuniroit à nos ennemis pour nous faire la guerre.
	Du conseil des 500.
<i>Bonnet</i>	La mort . Même opinion que Mailhe). Non réélu.
<i>Taveau</i> —	La mort , avec sursis jusqu'au

cas où les puissances étrangères mettroient le pied sur le territoire français, ou jusqu'à l'acceptation de la constitution, Valet du conseil des 500, autrement dit *messager d'état*.

Jouenne La mort (Même opinion que Mailhe.) Du conseil des 500.

C A N T A L.

Milhaud La mort dans 24 heures. Non réélu.

Lacoste La mort dans 24 heures. Décrété d'arrestation le 13 prairial an 3. Amnistié.

Carrier Guillotiné à Paris le 25 frimaire an 3.

C H A R E N T E.

Bellegarde Du conseil des 500.

Guimberteau Du conseil des 500.

<i>Chazaud</i>	Non réélu.
<i>Chedaneau</i>	La mort avec sursis jusqu'à ce que l'assemblée ait discuté s'il convient de différer ou non l'exécution; propositions indivisibles. Non réélu.
<i>Ribereau</i>	Du conseil des 500. Détenu pendant 14 mois comme brissotin.
<i>Brun</i>	Non réélu.
<i>Crevelier</i>	La mort dans 24 heures. Non réélu.

C H A R E N T E - I N F É R I E U R E.

<i>Bernard</i>	Décrété d'arrestation le 24 prairial an 3. Amnistié.
<i>Breard</i>	Du conseil des anciens.
<i>Eschasseriaux</i>	Du conseil des 500.
<i>Niou</i>	Du conseil des anciens.
<i>Ruamps</i>	Décrété d'arrestation le 12 germinal an 3. Amnistié.

Garnier Du conseil des 500.

Lozeau Du conseil des 500.

Vinet Du conseil des 600.

C H E R.

Foucher Non réélu.

Fauvre-la- Du conseil des anciens.

Brunerie

Pelletier Non réélu.

C O R R È Z E.

Brival La mort dans le plus bref délai.

Brival Du conseil des anciens.

Borie Décrété d'arrestation, le 1 prairial an 3. Amnistié.

Chambon — La mort : il demande que l'assemblée délibère promptement sur le sort des Bourbons.

Mis hors la loi comme brissotin : il a été tué dans son département en se défendant contre ceux qui avoient été envoyés pour l'arrêter.

...

Lidon La mort (Même opinion que Mailhe). Mis hors la loi comme brissotin , il a éprouvé , dans les mêmes circonstances , le sort de son collègue Chambon.

Lenot La mort dans les délais de la loi. Décrété d'arrestation le 21 thermidor an 3. Amnistié.

G ô T E - D ' O R.

Bazire Guillotiné à Paris le 16 germinal an 2.

Guyton Du conseil des 500.
Morveau

Pricur Membre du comité de salut public sous Robespierre. Du conseil des 500.

Oudot Du conseil des 500.

Florent-Guyot Membre de la commission ardente qui le 1 brumaire proposa de suspendre la constitution , et de retourner au

régime révolutionnaire. Du conseil des anciens.

Trullard Non réélu.

Berlier — Du conseil des 500.

C O R S E.

Salicetti Décrété d'arrestation le 23 prairial an 3. Amnistié, puis commissaire du Directoire près l'armée d'Italie.

C ô T E S - D U - N O R D.

L'oncle Non réélu.

C R E U S E.

Huguet Décrété d'arrestation le 12 germinal an 3. Amnistié, puis fusillé au camp de Grenelle le 18 vendémiaire an 5.

Guyès Non réélu.

D O R D O G N E.

Lamarque Livré par Dumouriez aux Autri-

chiens ; détenu pendant deux ans. Du conseil des 500.

Pinet aîné Décrété d'arrestation le 1 prairial an 3. Amnistie.

Lacoste Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre. Décrété d'arrestation le 24 prairial an 3. Non réélu.

Roux-Fazillac Non réélu.

Taillefer Non réélu.

Peyssard Condamné à la déportation le 28 prairial par une commission militaire.

Cambert Non réélu.

Allafort — Non réélu.

Bouquier l'aîné Non réélu.

D o u b s.

Michaud Du conseil des 500.

Monnot Du conseil des 500.

Vernerey — Du conseil des anciens.

Besson Du conseil des 500.

D R ô M E.

Julien Non réélu.

Sauteyra Non réélu.

Boisset Du conseil des anciens.

Jacomin Du conseil des 500.

E U R E.

Buzot La mort (Même opinion que Mailhe). Trouvé dans un champ, dévoré par des oiseaux de proie.

Duroy La mort, exécution sur-le-champ. Condamné à mort par une commission militaire, le 28 prairial an 3 ; il s'est poignardé après la lecture de son jugement ; n'étant pas mort de ses blessures, il a été guillotiné le même jour.

Lindet — Du conseil des anciens.

Bouillerot Du conseil des anciens.

Robert Lindet Membre du comité de salut public sous Robespierre, décreté d'arrestation le 24 prairial an 3. Amnistié.

E U R E E T L O I R.

Lacroix Guillotiné à Paris le 16 germinal an 2.

Brisson La mort, avec sursis jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple. Guillotiné à Paris le 10 brumaire an 2.

Pétion La mort (Même opinion que Mailhe.) Trouvé dans les champs, dévoré par des oiseaux de proie.

Lesage La mort (Même opinion que Maillhe). Mis hors la loi comme brissotin, puis rentré dans la convention ; mort dans son lit.

- Loiseau* Non réélu.
- Châles* Décrété d'arrestation le 12 germinal an 3. Amnistié.
- Fremenger* Valet du conseil des anciens autrement dit *messager d'état*.

F I N I S T È R E.

- Bohan* Détenus en prison pendant quatorze mois comme brissotin. Du conseil des 500.
- Blad* — La mort, avec sursis jusqu'au moment de l'expulsion des Bourbons. Détenus en prison pendant 14 mois comme brissotin. Du conseil des 500.

Guezno — Du conseil des 500.

Guermeur — Non réélu.

G A R D.

- Leyris* Non réélu.
- Bertezel* La mort, avec sursis jusqu'à

la tenue prochaine des assemblées primaires qui auront lieu pour la ratification de la constitution. Non réélu.

Vouland Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre, décrété d'arrestation le 24 prairial an 5. Amnistié.

Aubry La mort, jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple. Détenu comme brissotin pendant quatorze mois. Du conseil des 500.

Jac La mort, avec sursis jusqu'après l'acceptation de la constitution par le peuple. Du conseil des anciens.

Rabaut La mort (Même opinion que Jac). Du conseil des 500.

Chazal, fils (Même opinion que Mailhe). Du conseil des 500.

L I S T E
D E S
C O N V E N T I O N N E L S

*A B S E N S p a r c o m m i s s i o n , l o r s d u j u g e-
m e n t d e L o u i s X V I .*

<i>Grégoire</i>	De Loire et Cher. Du conseil des 500. (Voyez sa lettre ci- après.)
<i>Camus</i>	De la Haute-Loire.
<i>Pelet</i>	De la Lozère.
<i>Merlin</i>	De Thionville. Du conseil des 500. (Voyez sa lettre ci-après.)
<i>Couturier</i>	De la Moselle.
<i>Gossuin</i>	Du Nord.
<i>Godefroy</i>	De l'Oise. Mort.
<i>Reybell</i>	Du Haut-Rhin. DIRECTEUR (Voyez sa lettre ci-après.).

<i>Ruhl</i>	Du Bas-Rhin. Il s'est poignardé.
<i>Dentzel</i>	Du Bas-Rhin.
<i>Simond</i>	Du Bas-Rhin, guillotiné à Paris le 16 germinal an 2. (Voyez sa lettre ci-après.)
<i>Haussman</i>	De Seine et Oise. Non réélu. Commissaire du directoire près l'armée du Rhin. (Voyez sa lettre ci-près.)
<i>Herault de Sechelles</i>	De Seine et Oise. Guillotiné à Paris, le 16 germinal an 2. (Voyez sa lettre ci-après.)
<i>Jagot</i>	De l'Ain. Membre du comité de sûreté générale sous Robespierre. Décreté d'arrestation le 23 prairial an 3. Amnistié. (Voyez sa lettre ci-après.)
<i>Beauchamp</i>	De l'Allier.

Mayence, 6 Janvier.

Citoyen président, quand la convention nationale nous chargea de la mission importante de porter des secours et des consolations à nos braves frères d'armes, sur les bords glacés du Rhin, je n'ai pas cru que ce devoir que vous m'imposiez me privoit du droit de faire connoître mon opinion et d'émettre mon vœu. Je ne pense pas que tant de longs et tumultueux débats sur le procès de Louis XVI nous p:éparent les malheurs qui ont suivi la criminelle révision, que vous vouliez lui faire grâce une seconde fois. Le criminel est devant vous; vous convenez que le tyran détrôné n'est plus qu'un homme ordinaire, pour lequel vous invoquez la justice la plus rigoureuse; vous avouez que ses forfaits sont prouvés, que Louis est un *nationicide*, et vous n'avez pas encore prononcé ! C'est au milieu des valeureux soldats que je vous écris; ils s'étonnent qu'on mette en question si Louis doit périr, quand les loix positives condamnent à la mort de

..

simples meurtriers. Quant à moi , je pense que la convention peut punir le tyran , mais n'a pas le droit de le sauver. Moi , j'ai conservé celui de venger mes frères , dont le sang a coulé sous les murs de la Bastille , à Nancy , lu champ de Mars , dans les plaines de Châlons , etc. , et ceux qui s'immolent tous les jours à la patrie sous mes yeux , et tombent en la défendant contre les despotes , dont la cause est liée à celle de Capet. Je crois que la mort du tyran peut seule assurer la liberté et servir d'exemple aux autres rois et aux prétendus maîtres du monde , quoiqu'en dise M. Burke. Je vote donc pour la mort de Capet et la prompte exécution du jugement. Je demande qu'à l'appel nominal mon vœu soit compté.

Signé , MERLIN.

*Extrait d'une autre lettre de Mayence
du 6 Janvier.*

Nous sommes entourés de morts et de blessés. C'est au nom de Louis Capet que les tyrans

égorgent nos frères , et nous apprenons que Louis Capet vit encore !

*Signé , HAUSSMAN , REWBEL , MERLIN
DE THIONVILLE.*

*Lettre des Commissaires de l'armée du
Montblanc.*

Nous apprenons par les papiers publics que la convention nationale doit prononcer demain sur Louis Capet. Privés de prendre part à vos délibérations , mais instruits par une lecture réfléchie des pièces imprimées , et par la connoissance que chacun de nous avoit acquise depuis long-temps des trahisons non-interrompues de ce roi parjure , nous croyons que c'est un devoir pour tous les députés d'annoncer leur opinion publiquement ; et que ce seroit une lâcheté de profiter de notre éloignement pour nous soustraire à cette obligation.

Nous déclarons donc que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet par la convention nationale , sans appel au peuple.

...

Nous proférons ce vœu dans la plus intime conviction , à cette distance des agitations où la vérité se montre sans mélange , et dans le voisinage du tyran piémontois.

*Signé , JAGOT , GRÉGOIRE , HÉRAULT ,
SIMOND.*

L I S T E

D E S

CONVENTIONNELS

Qui ont voté la réclusion, la déportation ou le bannissement de Louis XVI.

H A U T E - G A R O N N E.

- Perès* La réclusion et l'expulsion à la paix comme mesure de sûreté générale.
- Estadins* La réc. et l'expulsion à la paix.
- Rouzet* La réclusion à temps, comme mesure de sûreté générale.
- Drulhe* La réclusion jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République française; le bannissement alors, sous peine de mort.

Mazade La réclusion perpétuelle.

G E R S.

Cappin La réclusion jusqu'à l'affermissement de la liberté , et le bannissement ensuite.

Moysset La réc. l'expulsion à la paix.

G I R O N D E.

Grangeneuve La détention.

Lacaze La réclusion jusqu'à la paix , ou jusqu'à ce que l'indépendance de la République soit reconnue; le bannissement ensuite.

Bergoing La réclusion.

L' H É R A U L T.

Curée La réc. et la déport. à la paix.

Viennet La réc. jusqu'à la paix , ou jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République ; le bannissement alors , sous peine de mort.

Brunel La réclusion, comme mesure de sûreté générale, sauf la déportation suivant les circonstances.

Castillon La réc. et le bannis. à la paix.

I S L E E T V I L A I N E

Lanjuinais La réclusion, le bannissement à la paix sous peine de mort.

— *Defermon* La réclusion.

Lebreton La réclusion à perpétuité.

— *Dubignon* La détention jusqu'aux prochaines assemblées primaires qui pourront confirmer la peine ou la commuer.

Obelin La dét. la déportation à la paix.

Maurel La dét. jusqu'à la paix et l'affermissement de la République, le bannissement ensuite.

I N D R E.

Porcher La dét. le bannis. à la paix.

Pepin La dét. la déportation à la paix.

<i>Boudin</i>	La dét. la déportation à la paix.
<i>Derazey</i>	La réc. sauf la déportation suivant les circonstances.

I N D R E E T L O I R E.

<i>Gardien</i>	La réc. la déportation à la paix.
<i>Bodin</i>	La réc. le bannis. sous peine de mort un an après la paix.

I s è R E.

<i>Servonat</i>	La réclusion , le bannissement à la paix sous peine de mort.
<i>Trunclle-de- Lierro</i>	Le bannissement sans délai , avec toute sa famille , sous peine de mort.
<i>Réal</i>	La détention provisoire , par mesure de sûreté générale , sauf à commuer cette peine dans des temps plus calmes.
<i>Boissieu</i>	La dét. le bannis. à la paix.

J U R A.

<i>Vernier</i>	Idem.
<i>Laurençot</i>	Idem.
<i>Babey</i>	Idem.

Bonguyode La détention perpétuelle, sauf à la commuer en déportation suivant les circonstances.

L A N D E S.

Lefranc La réc. le bannis. à la paix.

Cadroy La détention.

Saurine La dét. de Louis et de sa famille dans un lieu sûr, jusqu'à la paix, sauf à prendre alors les mesures les plus utiles.

L O I R E E T C H E R.

Laclerc La détention perpétuelle.

H A U T E - L O I R E.

Aucun député n'a voté la détention; tous ont voté la mort.

L O I R E - I N F È R I E U R E.

Lefebvre La réc. la déportation à la paix.

Chaillon Idem.

Mellinet. Idem.

Jarry La recl. et le bannis. à la paix,

Coustdard Idem.

L O I R E T.

<i>Gentil</i>	La dét. la déportation à la paix.
<i>Garran-Coulon</i>	La réclusion comme mesure de sûreté générale.
<i>Lepage</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Pellé</i>	La dét. la déportation à la paix.
<i>Guerin</i>	La dét. l'expulsion à la paix.

L O T.

<i>Salleles</i>	La réc. le bannis. à la paix.
<i>Bouygues</i>	La réclusion.
<i>Albouys</i>	La réc. le bannis. à la paix.

L O T E T G A R O N N E.

<i>Laurent</i>	La réclusion.
<i>Claverie</i>	La réc. le bannis. à la paix.
<i>Laroche</i>	Idem.
<i>Cuyet</i>	Idem.

<i>Laprade</i>	
<i>Noguer</i>	La réclusion jusqu'à la paix , et le bannissement dans un moment opportun.

L O Z É R E.

<i>Barrot</i>	La déportation de Louis , de
---------------	------------------------------

sa femme et de ses deux enfans , à titre de mesure de sûreté générale , dans une de nos isles la plus inaccessible , à l'époque qui sera déterminée par la Convention ; ils y seront gardés par un corps de Parisiens et de Fédérés jusqu'à ce que cette mesure soit jugée inutile.

M A I N E E T L O I R E.

Dehoulières La réclusion de Louis , sa déportation à la paix , ainsi que celle de sa famille.

Pilastre La réc. le bannis. à la paix.

Dandenac aîné Idem.

Declaunay j. Idem.

Dandennac , La déportation de tous les jeunes sonniers du Temple.

Lemaignan La dét. le bannis. à la paix.

M A N C H E.

Gervais-Sauvage La réc. la déport. à la paix,

H

<i>Poisson</i>	La réc. la déport. à la paix.
<i>Pinel</i>	Idem.
<i>Engerran</i>	La détention perpétuelle.
<i>Bretel</i>	La dét. le ban. à la paix.

M A R N E.

<i>Poulain</i>	Idem.
<i>Blanc</i>	Idem.

H A U T E - M A R N E.

<i>Wandelain-</i>	Le bannissement.
<i>court</i>	

M A Y E N N E.

<i>Plaichard-</i>	La détention de Louis, son
<i>Chottierre</i>	bannissement, ainsi que celui
	de sa famille à la paix.
<i>Villars</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Lejeune ,</i>	La détention perpétuelle.

(*René-François*)

M E U R T H E.

<i>Salle</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Mollevault</i>	Idem.
<i>Lalande</i>	Le bannissement le plus promp ^{re} .
<i>Michel</i>	La dét. le bannis. à la paix.

Zangiocomi, La dét. le bannis. quand la sûreté
fils publique le permettra.

M E U S E.

Moreau La dét. le bannis. à la paix.

Marquis La détention comme ôtage, responsable sur sa tête des nouvelles invasions que les puissances étrangères pourraient faire sur le territoire de la République; le bannissement au moment où les représentans du peuple croiront pouvoir, sans danger, exécuter cette mesure.

Toequot La détention, le bannissement à la paix, et jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République.

Roussel La dét. le bannis. à la paix.

Bazoché La détention comme ôtage,
(Voyez Marquis.)

Humbert La détention , le bannissement
à la paix , sous peine de mort.

Harmaud Le bannissement immédiat.

M O R B I H A N

Lemaillaud La détention , le bannissement
à la paix , sous peine de mort.

Lehardy La détention de Louis , son
bannissement et celui de tous
les Bourbons , après l'accep-
tation de la Constitution par
le peuple.

Corbel La détention comme ôtage ,
sauf les mesures ultérieures.

Gillet La détention de Louis , son
bannissement et celui de sa
famille à la paix.

Michel La dét. la déport. dès que la
sûreté publique le permettra.

Rouault La réc. l'expulsion à la paix.

M O S E L L E.

Blaux Idem.

Becker La détention perpétuelle.

N I È V R E.

Jourdan

La détention, le bannissement au moment où la Convention ou la Législature suivante croiront pouvoir, sans danger, procéder à l'exécution de ce décret.

N O R D.

Fockedey

La détention de Louis et de sa famille; leur bannissement quand le danger de la patrie n'existera plus.

O I S E.

Ch. Villette

La réc. le bannis. à la paix.

Delamarre

La réclusion, le bannissement six mois après la paix, en énonçant toutefois que Louis, pour ses crimes, avoit mérité la mort.

O R N E.

Duboë

La réclusion pendant la guerre; le bannissement après la

paix , l'affermissement du gouvernement républicain , et sa reconnaissance par les puissances de l'Europe ; et si , au mépris de pareilles mesures , quelques-unes de ces mêmes puissances envoient le territoire français il condamne dès - à - présent Louis à perdre la tête aussitôt que la première prise d'une de nos villes frontières aura été officiellement connue des représentants de la nation.

Duguet-Dassé La dét. le bannis. à la paix.

Tourmy La détention ; la déportation à la paix , sous peine de mort : à la condition de la ratification immédiate du peuple , à laquelle seront également envoyés les décrets d'abolition de la royauté , de l'unité et indivisibilité de la république ,

et de la peine de mort contre
ceux qui tenteroient le réta-
blissement de la royauté.

P A R I S.

Manuel La détention dans un fort ,
ailleurs qu'à Paris , jusqu'à
ce que l'intérêt public per-
mette la déportation.

Dussaulx Le bannissement à la paix.

Thomas La détention jusqu'à la paix , et
la mort dans le cas d'envahis-
sement du territoire français
de la part des puissances
étrangères.

P A S - D M - C A L A I S.

Thomas la détention , le bannissement
Payne à la paix.

Personne Idem.

Enjart La déport. dans une de nos îles ,
pour y être détenu , et le ban-
nissemement de toutes les terres
de la république à la paix.

<i>Magniez</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Daunou</i>	La dét. la déport. à la paix.
<i>Varlet</i>	La détention ; le bannissement à la paix, sous peine de mort.

P U Y - D E - D ô M Z.

<i>Bancal</i>	La détention , comme ôtage ,
<i>(Henri)</i>	sous la condition de répondre , sur sa tête , de l'invasion du territoire français par l'en- nemi ; le bannissement à la paix.
<i>Girod-Pouzol</i>	La dét. le bannis. à la paix.

H A U T E S - P Y R É N É E S.

<i>Gertoux</i>	Idem.
----------------	-------

B A S S E S - P Y R É N É E S.

<i>Sanadon</i>	La détention , jusqu'à ce que la république soit reconnue par les puissances de l'Eu- rope ; le bannissement alors sous peine de mort.
<i>Conte</i>	La détention ; le bannissement à la paix , sous peine de mort.

<i>Pémartin</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Meillant</i>	La dét. le bannis. après l'affermissement de la république.
<i>Casenave</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Neveux</i>	La dét. sauf à prendre à la paix des mesures ultérieures.

P Y R É N É E S - O R I E N T A L E S .

<i>Guitet</i>	La dét. le bannis. à la paix.
---------------	-------------------------------

H A U T - R H I N .

<i>Albert, aîné</i>	Idem.
<i>Dubois</i>	La dét. le bannis. quand la sûreté publique le permettra.

B A S - R H I N .

<i>Arbogast</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Christiani.</i>	Idem.

R H ô N E E T L O I R E .

<i>Chasset</i>	Idem.
<i>Vitet</i>	La détention, et le bannissement de la race des Bourbons.
<i>Marcelin</i>	La détention ; le bannissement
<i>Beraud</i>	à la paix.

<i>Patrin</i>	Idem.
<i>Michet</i>	La détention perpétuelle.
<i>Forest</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Fournier</i>	Idem.

H A U T E - S A ô N E.

<i>Vigneron</i>	Idem.
<i>Chanyier</i>	Idem.
<i>Balivet</i>	Idem.

S A ô N E E T L O I R E.

<i>Masuyer</i>	La dét. le bannis. à la paix, avec toute sa famille.
<i>Bertucat</i>	La détention perpétuelle.

S A R T H E.

<i>Salmon</i>	La réclusion, l'expulsion à la paix et après l'affermissement de la constitution.
<i>Chevalier</i>	La dét. le bannis. à la paix.

S E I N E E T O I S E.

<i>Gorsas</i>	La détention : le bannissement à la paix sous peine de mort.
<i>Mercier</i>	La détention perpétuelle.

- Kersaint* L'ajournement de la peine à prononcer jusqu'après la guerre; la détention jusque-là.
- Dupuis* La détention, confiée à une garde départementale jusqu'à l'affirmissement de la constitution, moment auquel le peuple prononcera sur le sort de Louis comme il le jugera convenable.

S E I N E - I N F É R I E U R E.

- Hardy* La dét. le bannis. à la paix.
- Yger* Idem.
- Hecquet* La détention ; le bannissement à la paix sous peine de mort.
- Duval* La dét. le bannis. à la paix.
- Vincent* La détention, son bannissement et celui de sa famille, lorsque la nation le jugera convenable.
- Faure* ~~+~~ La détention pendant la guerre.
- Le clerc* La dét. le bannis. à la paix.
- Blutel* ~~+~~ Idem.

<i>Bailleul</i>	La détention.
<i>Mariette</i>	La détention ; le bannissement à la paix , néanmoins mis à mort dans le cas où les puissances étrangères feroient quelques efforts en sa faveur.
<i>Doublet</i>	La dét. le bannis. après l'affermissement de la république.
<i>Ruhault</i>	Idem.
<i>Bourgeois</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Declahaye</i>	Idem.

S E I N E E T M A R N E.

<i>Bailly</i>	La détention ; le bannissement
<i>de Juilly</i>	deux ans après la paix.
<i>Vigny</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Geoffroy , j.</i>	Idem.
<i>Imbert</i>	Idem.
<i>Opoix</i>	Idem.
<i>Defrance</i>	Idem.
<i>Bernier</i>	La détention jusqu'à l'acception de la constitution , moment auquel le peuple en disposera suivant son intérêt.

D E U X - S È V R R S .

<i>Jard-</i>	La détention ; le bannissement
<i>Panvillier</i>	à la paix.
<i>Augier</i>	La détention ; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
<i>Duchastel</i>	Le bannissement.
<i>Lofficial</i>	La dét. la déport. à la paix.

S O M M E .

<i>Rivery</i>	La détention.
<i>Gantois</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Dévérité</i>	Idem.
<i>Osselin</i>	La dét. la dépor. à la paix.
<i>Louvet</i>	La dét. et le bannis à la paix.
<i>Dufestel</i>	Idem.
<i>Alexis Sillery</i>	La détention, ainsi que celle de sa famille; leur bannis- sement après l'affermisse- ment de la république.
<i>Martin</i>	La dét. et le bannis. à la paix.

T A R N .

<i>Soloniac</i>	Idem.
<i>Marvejouls</i>	La dét. et la déport. à la paix.

Rochegude La dét. et le bannis. à la paix.

V A R.

Antibonl La détention, comme mesure de sûreté générale.

V E N D E E.

Gaudin La détention dans un lieu sûr, également éloigné de la convention et des frontières, et le bannissement à la paix.

Girard La dét. le bannis. à la paix, sous peine de mort, comme mesure de sûreté générale.

V I E N N E.

Dutru-Bornier La dét. et le bannis. à la paix,

Bion Idem.

Crenzé Idem.

Latouche

Creuzé Idem.

(*Pascal*)

H A U T E . - V I E N N E.

Lacroix Idem.

Bordas La détention.

<i>Faye</i>	La dét. et le bannis. à la paix.
<i>Rivaud</i>	Idem.
<i>Sou lignac</i>	La détention ; le bannissement à la paix sous peine de mort.

V ô g e s.

<i>Bresson</i>	La détention et le bannissement quand la tranquillité publique le permettra.
<i>Couhey</i>	La dét. l'exil après trois années de paix, sous peine de mort.
<i>Talland</i>	La détention et le bannissement à la paix ; la mort néanmoins si le peuple la demande.

L' Y o n n e.

<i>Chastelain</i>	La dét. et le bannis. à la paix.
	L' A i n .

<i>Royer</i>	Idem.
<i>Mollet</i>	Idem.

L' A i s n e.

<i>Belin</i>	La détention, et la mort si les les puissances étrangères veu- lent le remettre sur le trône,
--------------	---

Condorcet La peine la plus grave , qui ne soit pas celle de mort.

Fiquet La réc. et la déport. à la paix.

Dupin, jeune La peine la plus forte , qui ne soit pas celle de mort.

L' A L L I E R.

Aucun député n'a voté la détention , tous ont voté la mort.

H A U T E S - A L P E S.

Barety La détention , l'exil à la paix.

Borel La dét. le bannis. à la paix.

Izoard La détention ; sauf à prendre , suivant les circonstances , des mesures ultérieures.

Serres La dét. le bannis. à la paix.

Cazeneuve Idem.

B A S S E S - A L P E S.

Verdolin Idem.

Claude-Louis La détention ; le bannissement

Reguis à la paix , sous peine de mort.

A R D È C H E.

Boissy- La dét. le bannis. quand la su-

d'Anglas reté publique le permettra.

Saint-Martin La réclusion ; le bannissement
à la paix comme mesure de
sûreté générale.

Garinhe La dét. le bannis. à la paix.

Coren-Fustier Idem.

A R D E N N E S.

Blondel La détention ; et néanmoins la
mort en cas d'invasion de la
part de l'ennemi.

Baudin La réc. et la déport. à la paix.

Thierriet La détention perpétuelle.

A R R I E G E.

Aucun député n'a voté la détention, tous
ont voté la mort.

L' A U B E.

Perin La dét. le bannis. à la paix.

Duval Idem.

Bonnemain Idem.

Pierret La détention ; le bannissement
à la paix, comme mesure de
sûreté générale.

Douge Idem.

...

Rabaut, J. P. La dét. le bannis. à la paix.

A U D E.

Tournier La détention ; le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.

Periès, jeune La dét. le bannis. à la paix.

Morin La détention ; le bannissement à la paix, sauf à prendre des mesures ultérieures, et à prononcer même la peine de mort en cas d'invasion du rotoire Français par l'ennemi.

A V E I R O N.

S.-Martin- La détention ; le bannissement à la paix.

Valogne Idem.

Lobinhes Idem.

Bernard La détention dans un lieu sûr,

Saint-Afrique jusqu'à ce que l'assemblée juge le bannissement convenable.

Godefroi- La détention au château de *Yzarn*, dit Saumur, jusqu'à ce que l'Autriche ait reconnu la Répu-

Valady

blique, et que l'Espagne ait renouvellé ses traités avec nous.

B O U C H E S - D U - R H ô N E.

Durand-de-Maillane. La détention ; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Deperret La réc. le bannis. à la paix.

C A L V A D O S.

Fauchet Idem.
Lomont Idem.
Henry Larivière La détention ; l'exil à la paix.
Vardon La dét. le bannis. à la paix.
Doulcet Idem.
Dumont Idem.
Cussy Idem.
Legot Idem.
Philippe Dellevalle Idem.

C A N T A L.

Thibault La détention de Louis ; son bannissement, celui de sa famille à la paix, et de tous Bourbons.

<i>Mejansac</i>	La dét. et le bannis. à la paix.
<i>Chabanon</i>	Idem.
<i>Peuvergue</i>	Idem.

C H A R E N T E.

<i>Devars</i>	La détention dans un lieu central de la république, le bannissement à la paix.
<i>Maulde</i>	La détention perpétuelle, sauf à prendre d'autres mesures à l'acceptation de la Constitution ou à la fin de la guerre.

H A R E N T E I N F É R I E U R E.

<i>Dechezeaux</i>	La dét. le bannis. quand la tranquillité le permettra.
<i>Giraud</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Dautriche</i>	La détention jusqu'à la paix, sauf alors à la Convention, ou à la législature qui lui succédera, à prendre des mesures ultérieures.

C H E R.

<i>Allasœur</i>	La dét. le bannis. à la paix.
-----------------	-------------------------------

Baucheton La dét. le bannis. à la paix.

Dugenue Idem.

C O R R È Z E.

Aucun député n'a voté la détention ; tous ont voté la mort.

C ô T E - D' O R.

Lambert La dét. le bannis. à la paix , à moins que le peuple n'investisse la législature suivante de pouvoirs pour prononcer définitivement sur son sort.

Marey, jeune La dét. comme mesure de sûreté, pendant la guerre , et l'expulsion après que les despotes coalisés contre la France auront posé les armes et reconnu la république française.

Rameau Le bannissement perpétuel , sans préjudice des mesures à prendre contre sa famille.

C o r s e.

Chiappe La dét. la déport. la paix.

Caza-Bianca La détention , sauf aux représentans du peuple à prendre des mesures suivant les circonstances.

Andrei La récl. pendant tout le temps nécessaire au saut public.

Bozio La dét. le bannis. à la paix.

Mottedo La détention pendant la guerre.

G ô T E S - D U - N O R D.

Couppé La dét. le bannis. à la paix.

Champeaux La détention pendant la guerre , comme ôtage , par mesure de sûreté ; l'expulsion à la paix du territoire de la république , et peine de mort s'il y rentre.

Gautier. jeune La détention perpétuelle.

Guyomard La dét. le ban. à la paix , comme mesure de sûreté.

Fleury La dét. le bannis à la paix.

Girault Idem.

Goudelin La détention ; le bannissement à la paix ; sauf , en cas d'in-

vasion du territoire français
par l'ennemi, à faire tomber
sa tête, si le peuple la demande.

C R E U S E.

- Contisson-* La réclusion comme mesure de
Dumas sûreté ; sauf au souverain ,
lorsqu'il acceptera la consti-
tution , à statuer en définitif
sur le sort du tyran , ainsi
qu'il avisera .
- Taurand* La détention ; le bannissement
un an après la paix.
- Baraillon* La détention comme mesure de
sûreté , sauf à prendre par la
suite telle autre mesure que
le bien public exigera ; il
demande en outre que dans
la même séance , l'ostracisme
soit prononcé contre toute la
famille des Bourbons ou
Capets , et contre tout ce qui
a porté le nom de prince en
France.

Texier La détention.

D O R D O G N E.

Meynard La détention pendant la guerre, sauf à prendre pendant la paix, de la part de la convention ou de la législature, les autres mesures de sûreté générale que la circonstance pourroit exiger.

D O U B S.

Quirot La réc. le bannis. à la paix.
Seguin Idem.

D R O M E.

Gerente La dét. la déport. à la paix.
Marbos La détention.
Colaud La détention ; le bannissement à la paix ; néanmoins la mort en cas d'invasion du territoire par l'ennemi.
Fayolle La dét. le bannis. à la paix.
Martinel Idem.

E U R E.

<i>Richoux</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>Lemaréchal</i>	Idem.
<i>Vallée</i>	La détention jusqu'à ce que la souveraineté du peuple français, son gouvernement républicain, soit reconnu par tous les gouvernemens de l'Europe ; alors l'expulsion de Louis et de tous les prisonniers du Temple, hors le territoire de la république ; il vote néanmoins pour le dernier supplice, dans le cas où les armées ennemis pénétreraient sur le territoire français.
<i>Savary</i>	La détention jusqu'à la paix t l'acceptation de la constitution par le peuple.
<i>Dubusc</i>	La dét. le bannis. quand la sûreté publique l'exigera.

E U R E E T L O I R.

<i>Giroust</i>	La réclusion.
----------------	---------------

F I N I S T È R E

<i>Marec</i>	La dét. le bannis. à la paix.
<i>J. Quenec</i>	Idem.
<i>Kervelegan</i>	Idem.
<i>Gommaire</i>	Idem.

G A R D.

<i>Lalla</i>	La détention, et le bannissement quand la sûreté publique le permettra.
--------------	---

L I S T E
D E S
C O N V E N T I O N N E L S

*A B S E N S p a r m a l a d i e , q u i n ' o n t p a s
v o t é l o r s d u j u g e m e n t d e L o u i s X V I .*

<i>Cayla</i>	D u L o t .
<i>Fabre</i>	D e s P y r é n é e s - O r i e n t a l e s .
<i>Ehrmann</i>	D u B a s - R h i n .
<i>Daubermenil</i>	D u T a r n .
<i>Hugo</i>	D e s V o s g e s .
<i>Topsent</i>	D e l ' E u r e .
<i>Bourgeois</i>	D ' E u r e e t L o i r .
<i>Josep. Mailhe</i>	D u C a n t a l . A b s e n t s a n s c a u s e .

L I S T E
D E S
CONVENTIONNELS

Qui ont refusé de voter lors du jugement de Louis XVI.

Morisson De la Vendée. Je ne veux prononcer sur aucune des questions posées.

Noël Des Vosges. S'est récusé ; il a dit : mon fils étoit grenadier dans un bataillon du département des Vosges ; il est mort sur la frontière, en défendant la patrie : ayant le cœur déchiré de douleur, je ne puis être juge de celui qu'on regarde comme le principal auteur de cette mort.

Cet infortuné a été mis hors la loi par les décembvirs , et assassiné par leur tribunal.

Chevalier

De l'Allier. A déclaré son vœu inadmissible , parce qu'il n'a pu indiquer la peine sans la sanction du peuple , rejetée par un décret.

Lafond

De la Corrèze. Je ne suis parmi vous , comme suppléant , que depuis le 9 de ce mois , à cette époque l'instruction et la discussion sur le procès de Louis Capet étoient terminées ; je n'ai connaissance des faits et des crimes dont Louis Capet est prévenu , que par les feuilles et journaux cette connaissance est incertaine , et celle que j'ai des preuves de conviction l'est encore plus. Je ne puis donc émettre mon opinion dans

• • •

les questions que présente cette affaire ; et je déclare devoir m'abstenir d'en connoître.

Debourges De la Creuze. S'abstient de voter, ne croyant pas qu'il ait reçu le pouvoir d'être juge.

Sur 133 votants pour la morte de Louis XVI.
185 ne sont plus dans les 2 conseils.
Et en resterent 248.

RÉSUMÉ.

Sur 433 conventionnels présens, qui ont voté la mort de Louis XVI, 32 ont été guillotinés, savoir :

Vergniaud.	Soubrany.
Guadet.	Birotteau.
Gensonné.	Carra.
Ducos.	Philippeaux.
Boyer Fonfrède.	Lasource.
Chabot.	Boileau.
Delaunay l'aîné.	Bourbotte.
Anarcharis Clootz.	Saint-Just.
Robespierre.	Duprat.
Danton.	Barbaroux.
Camille-Desmoulins.	Carrier.
Fabre d'Eglantines.	Bazire.
Osselin.	Duroy.
Robespierre jeune.	Lacroix.
D'Orléans.	Brissot.
Couthon.	Lesterp-Beauvais.

Nota. Il faut ajouter à cette liste Héroult de Séchelle et Simond, qui, en mission dans le département du Mont-Blanc, ont envoyé leurs votes pour la mort.

Quinze ont été assassinés, tués ou sont péris de mort violente.

Fabre de l'Hérault.	Tellier.
Dufrique Valazé.	Maure.
Marat.	Lepelletier.
Beauvais.	Chambon.
Duquesnoy.	Lidon.
Lebas.	Buzot.
Romme.	Pétion.
Ferraud.	Rebecqui.

Trois ont été fusillés.

Cusset.	Huguet.
Javoque.	

Huit sont morts dans leur lit.

Lesage.	Dupont.
Anthoine.	Louis, du Bas-Rhin.
Collot - d'Herbois..	Petit.
(déporté)	Gasparin.
Briez.	<i>Scènèvre Sedan</i>
Total des morts, soixante.	<i>Beaumont</i>

Souven.

chartier Sestue

Quatre sont actuellement en arrestation dans
les prisons de la haute-cour à Vendôme.

Amar, amnistié par Ricord, *idem.*

la convention. Vadier déjà condamné.

Laignelot, *idem.* à la déportation.

Trois condamnés à la déportation.

Billaud-Varennes. Peissard.

Barrère.

Cinquante-trois ont été décrétés d'arrestation
par la convention et amnistiés.

Maribon Montaut. David.

Baibeau Dubarran. Maignet.

Cambon. Monestier

Lejeune. Baudot.

Dartigoyste. Levasseur.

Foussedoire. Lecointre.

Fouché, de Nantes. Albitte.

Léonard Bourdon. Escudier.

Jambon Saint-André. Charbonnier.

Monestier. Fayau.

Choudieu. Piorry.

Lecarpentier.	Forestier.
Prieur , de la Marne.	Bo.
Thuriot.	Granet.
Chaudron Rousseau.	Moïse Bayle.
Mallarmé.	J.-B. Lacoste.
Lequinio.	Bernard.
Hentz.	Ruamps.
Thirion.	Borie.
Lefiot.	Lanot.
Laplanche.	Salicetti.
Duhem.	Pinet.
Massieu.	Elie Lacoste.
Julien , de Toulouse.	Robert Lindet.
Lavicomterie.	Chales.
Panis.	Vouland.
Sergent.	

Six ont été mis hors la loi , et sont rentrés
à la convention :

Rouyer.	Dulaure.
Bonnet fils.	Gamon.
Louvet. <i>mort</i>	Isnard.

Dix ont été arrêtés après le 31 mai, comme
brissotins :

Grenot.	Blad.
Amyon.	Laurence de Ville- dieu.
Ferroux de Salins.	J. A. Rabault.
Saladin.	Masse.
Despinassy.	Descamps.
Peyre.	Ribereau.
Saint-Prix.	
Bohan.	

Sur 286 Conventionnels qui ont voté pour
la détention et le bannissement à la paix, ou
pour la réclusion immédiate.

Vingt ont été guillotinés :

Grangeneuve.	Biroteau.
Lacaze.	Mazuyer.
Gardien.	Gorsas.
Coustard.	Kersaint.
Salle.	Duchastel.

Lehardy.	Sillery.
Manuel.	Antiboul.
Rabaut St.-Etienne.	Fauchet.
Izarn, <i>dit</i> Valady.	Cussy.
Deperret.	Dechezeaux.

Quarante-huit ont été décrétés d'arrestation
après le 31 mai.

Faure.	Fayolle.
Bailleul.	Richou.
Ruhault.	Dubusc.
Faye.	Giroust.
Rivaud.	Brunel.
Souaignac.	Lefebvre.
Chatelain.	Lacroix.
Royer.	Estadins.
Serre.	Rouzet.
Garilhe.	Moisset.
Fournier.	Lebreton.
Périez.	Obelin.
Philippe-Delville.	Durazey.
Girault.	Laurençot.
Compté du Nord.	Saurine.
Olivier-Gérente.	Lefèvre.

Marboz.	Michel.
Corbel.	Daunou.
Rouault.	Varlet.
Plaux.	Cazenave.
Delamarre.	Foretz.
Dugué-Dassé.	Salmon.
Dussaulx.	Mercier.
Thomas-Paine.	Vincent.

Vingt ont été mis hors la loi :

Bergoing.	Delahaye.
Lanjuinais.	Bresson.
Desfmont.	Henri-Larivière.
Vernier.	Vallée.
Babey.	Savary.
Mollevault.	Kervelegan.
Meillant.	Doulcet.
Chasset.	Devérité.
Hardy.	Andrei.
Duval.	Laplaigne.

Cinq sont morts dans leur lit :

Gillet.	Villette.
Fockedey.	Hequet.
Collaud-la-Salcette.	

Deux sont morts en prison :

Doublet. Condorcet

Un est mort aux galères :

Périn.

LOUIS XVI AUX FRANÇAIS.

ROMANCE.

Popule meus, quid feci tibi ?

AIR : *Du pauvre Jacques.*

O mon Peuple ! que vous ai-je donc fait ?
 J'aimois la vertu, la justice ;
 Votre bonheur fut mon unique objet,
 Et vous me traînez au supplice ! *bis.*

Français, Français, n'est-ce pas parmi vous
 Que Louis reçut la naissance ?
 Le même ciel nous a vu naître tous ;
 J'étois enfant dans votre enfance.

O mon Peuple ! ai-je donc mérité
 Tant de tourmens et tant de peines ?
 Quand je vous ai donné la liberté,
 Pourquoi me chargez-vous de chaînes ? *bis.*

Tout jeune, encor, tous les Français en moi
 Voyoient leur appui tutélaire ;
 Je n'étois pas encore votre Roi,
 Et déjà j'étois votre père.
 O mon Peuple ! que vous ai-je donc fait ? etc.

Quand je montai sur ce Trône éclatant

Que me destina ma naissance ,
Mon premier pas dans ce poste brillant
Fut un Edit de bienfaisance .
O mon Peuple , ai-je donc mérité , etc.

Le bon Henri , long-temps cher à vos cœurs ,
Eut cependant quelques faiblesses ;
Mais l'ouis XVI , ami des bonnes mœurs ,
N'eut ni favoris , ni maîtresses .
O mon Peuple ! que vous ai-je donc fait , etc.

Nommez-les donc , nommez-moi les sujets
Dont ma main signa la sentence !
Un seul jour vit périr plus de Français
Que les vingt ans de ma puissance !
O mon Peuple , ai-je donc mérité , etc.

Si ma mort peut faire votre bonheur ,
Prenez mes jours , je vous les donne .
Votre bon Roi , déplorant votre erreur ,
Meurt innocent et vous pardonne .

O mon Peuple ! recevez mes adieux ;
Soyez heureux , je meurs sans peine ;
Puisse mon sang , en coulant sous vos yeux ,
Dans vos cœurs éteindre la haine . *bis.*

R O M A N C E.

Par un chevalier Français.

AIR : *Vous qui savez ce qu'on endure.*

Voyez ce teint , ces yeux livides ,
 Toujours noyés de pleurs sanglans : -
 Ces traits qu'a sillonnés de rides
 Le désespoir et non le tems ;
 Ce corps tout meurtri de sa chaîne ,
 Ce front blanchi sous les poignards . . .
 O Français ! voilà votre Reine ,
 Voilà la fille des Césars .

Tous mes amis m'ont délaissé ,
 Mes ennemis sont triomphans !
 Et vous , tourment de ma pensée ,
 Que deviendrez-vous , mes enfans ;
 La fatigue a clos vos paupières ,
 Et moi , livrée à mes terreurs ,
 Je baigne de larmes amères ,
 Ce lit , témoin de vos douleurs .

Que vois-je ? quelle horrible image ?
 C'est mon époux ! -- Ciel ! un bourreau . . .
 C'est lui que la horde sauvage
 Entraîne sur un échafaud !

C'en est fait : une hache impie
A frappé cet objet sacré,
Et tout son sang , avec sa vie ,
Jaillit d'un tronc défiguré.

Où fuir ? où cacher ma misère ?
Où trouver un consolateur ? --
De ces enfans et de leur mère ,
Roi des Rois , sois le protecteur.
A nos vœux rendu plus facile ,
Tu peux un jour sécher nos pleurs ,
Et ton sein est l'unique asyle
Qui reste ouvert à nos malheurs.

C O M P L A I N T E

D E L A R E I N E D E F R A N C E.

AIR : *L'heure avance où je vais mourir.*

C'en est donc fait , ô mon Epoux !
Philippe a comblé sa vengeance ,
Tu viens de tomber sous ses coups ,
Il n'est plus de vertus en France :
L'injustice et la cruauté
Dans tous les cœurs ont pris leur place ,
Et la perfide lâcheté
Plus cruelle encor que l'audace.

Ma fille , hélas ! jamais tes yeux
 Ne reverront ton tendre père ;
 Ce parfait ouvrage des Cieux ,
 Elisabeth , n'a plus de frère !
 Elisabeth , Elisabeth ,
 Modèle d'amour et constance ,
 Des barbares l'affreux projet
 Accuse aussi ton innocence.

Toi qui souvent des assassins ,
 Mon fils , as désarmé la rage ,
 Recois ce papier (1) de mes mains .
 Voilà ton plus hel héritage .
 Pardonne à tous nos ennemis
 Comme ton père leur pardonne ,
 L'auguste fils de Saint-Louis (2) ,
 En montant au ciel , te l'ordonne .

Vous qui souffrez , des coups du sort
 N'accusez point la barbarie .
 Pourriez-vous bien vous plaindre encor ,
 En contemplant ma triste vie ?
 Pour vous il n'est plus de malheurs
 J'en épuisai la coupe amère :
 Ah ! pour bien sentir mes douleurs
 Faut être épouse , Reine et mère .

[1] Le testament de Louis XVI.

[2] Fils de Saint-Louis , vous montez au Ciel ;
 --- paroles prononcées par Edgeworth , confesseur du
 Roi , aux pieds de l'échafaud .

Dans le chagrin mon cœur noyé,
 N'a point d'asyle en sa souffrance
 On me refuse la pitié . (1)
 Et je régnois hier en France !
 Ainsi quand tout me fait ta loi ,
 Cher et tendre époux , de te suivre ,
 La gloire de mon jeune Roi
 M'impose le tourment de vivre.

Mon fils , pour rendre à son devoir
 Un peuple encore dans l'ivresse ,
 Pour faire chérir ton pouvoir ,
 Pour faire bénir ta jeunesse ,
 Je te parlerai jour et nuit
 Des douces vertus de ton père :
 Un autre y joindra le récit
 Des infortunes de ta mère.

Sur un des assassins de Lyon.

POURQUOI donc , mons Dubois , a-t-il osé n'aguères
 De brigands , de voleurs , traiter nos bons soldats ?
 C'est qu'il croyoit , hélas !
 Parler de ses confrères (1).

[1] On a défendu aux commissaires du Temple de
 rendre compte de la situation des augustes prisonniers ,
 de crainte que le peuple ne s'attendrît sur leur sort.

[2] M. Dubois étoit membre de la convention.

DIALOGUE

CONSTITUTIONNEL.

Mon cher ami, vive la liberté!

Ah ! d'en jouir, monsieur, je n'ai pas le courage.

Comment ? que dis-tu là ?..... vive la liberté !

Hélas ! monsieur, je manque et de place et d'ouvrage :

Oui, mais, mon cher ami, vive la liberté !

En soldat déguisé, malgré moi volontaire,

J'ai sur mes pieds passé la nuit entière ;

Cela n'est rien..... vive la liberté.

Mourant de peur, de froid, chargé d'une giberne,

D'un sabre, d'un fusil, j'ai gardé la lanterne ;

Mais aussi pense donc..... vive la liberté !

Dans un libelle affreux, monsieur, on me déchire.

Oh ! c'est égal..... vive la liberté !

On m'a volé ; par-tout j'ai couru pour le dire ;

J'ai demandé justice et l'on n'a fait qu'en rire.

Mais aussi quel bonheur..... vive la liberté !

J'ai tout perdu ; ma s grâce au sénat que j'honore

Bien plus que l'an dernier, il faut payer encore.

C'est vrai ! mais malgré ça..... vive la liberté !

Mais, monsieur, je n'ai plus ni pain, ni sol, ni maille,

Et sur ma foi, je crois, qu'ils n'ont rien fait qui vaille :

Oui, mais, mon cher ami..... vive la liberté !

Allons, puisqu'il le faut, vive la liberté !

É P I G R A M M E

Imitée de Piron.

Dans l'absence de mon valet,
 Un colporteur borgne et bancroche
 Pénètre dans mon cabinet,
 Avec force gravure en poche.
 Nos cinq rois pour quatorze francs,
 Me dit-il, parfaits, je vous jure :
 Boz, dont on vante les talents,
 Les a tous peints d'après nature.
 Ces le directoire craché
 Et gravé... mais en conscience :
 Ce sont les grands hommes de France
 Qu'on se procure à bon marché.
 De ce receuil pesez chaque homme ;
 C'est têtes là se vendent bien :
 Oui, le Rewbel seul vaut la somme
 Et vous avez Barras pour rien --
 Que cent fois Beelzebut t'emporte !
 Lui dis-je, bouillant de fureur ;
 Et puis de mettre avec humeur,
 Ainsi que leur introducteur,
 Nos cinq directeurs à la porte.

S T A N C E S L I B R E S.

QUEL avenir à nos yeux se présente !

Quel changement dans notre heureux pays !

Cinq potentats qui passent notre attente ,

Règnent en paix au milieu de Paris ;

Chaque jour , chaque instant , leur ame bienfaisante ,

Recherchant des abus la source renaissante ,

Nous enrichit en nous appauvrissant.

Oh ! le bon tems que celui d'à-présent !

D'un nom , d'un rang , l'on n'aura plus la gêne ,

Le vieil honneur pour jamais est perdu ;

La liberté qui nous enchaîne ,

Nous affranchit du joug de la vertu ;

Nos citoyens dans leur juste vengeance ,

Pour assurer le repos de la France ,

Poursuivent jusqu'à l'innocent

Oh ! le bon tems que celui d'à-présent !

L'égalité , la douce intelligence ,

Arment tous nos concitoyens ,

Et nous aurons la permanence

Des maux d'où naissent tant de biens ;

Plus de besoins , plus d'esclavage ;

De l'âge d'or , nous offrirons l'image ,

Et nous vivrons , sans pain et sans argent .

Oh ! le bon tems que celui d'à-présent !

Des sentimens qu'inspiroit la vaillance ,
 Nous abjurons les tyranniques lois .
 L'amour , l'honneur et la reconnaissance
 Nous attachoient trop à nos rois ;
 Un peuple libre est plus froid et plus sage ,
 L'ingratitude affermit son ouvrage ,
 C'est le plus saint des devoirs du moment .
 Oh ! le bon tems que celui d'à-présent !
 O vous , sexe foible et timide !
 De vos douces vertus rejettez les erreurs ;
 Servez aux citoyens de modèle et de guide ;
 Applaudissez à leurs saintes fureurs
 Laissez-là vos plaisirs et vos droits chimériques ,
 Suivez des cours patriotiques
 De vos droits usez librement ,
 Tel est l'esprit du bon tems d'à-présent !

MES ADIEUX A MA PATRIE.

Après la journée du 21 Janvier 1793.

Oui , mon cœur t'abandonne à toute ta fureur ,
 Je te fuis pour toujours , ô ma triste patrie !
 Objet infortuné de mépris et d'horreur ,
 Tes beaux jours sont passés et ta gloire est flétrie ;
 Je te fuis pour jamais sans peine et sans regrets ,
 Et mon cœur déchiré rougit d'être Français .

Quel est ton changement? ô peuple qui naguère,
 A l'Europe étonnée avoit donné des lois;
 Toi, qui servois d'exemple au reste de la terre,
 Aveuglé, corrompu, maintenant tu reçois
 Les ordres souverains donnés par Robespierre;
 Assassin de son roi, tyran vil et cruel,
 Tu partages avec lui son opprobre éternel;
 Toi, qu'on a vu jadis, si tendre et si fidèle,
 Dont l'amour pour tes rois eût servi de modèle;
 Maintenant sans pitié, sans douceur et sans foi,
 On t'a vu, quelle horreur! aveugle en ta colère,
 Porter avec furie, au sein du meilleur roi,
 Un poignard aiguisé par ta main sanguinaire;
 Jour affreux! jour cruel, malheureux peuple, hélas!
 De toi, dans l'univers, toi seul ne rougit pas!

D'un triste aveuglement, déplorable victime,
 Nation, qui suivez le vil sentier du crime,
 Vous avez mérité votre malheureux sort,
 Et pour des fers d'airain, changez vos chaînes d'or.
 Licence populaire, effroyable anarchie,
 Vous avez remplacé l'auguste monarchie!

Que sont-ils devenus, ces Condés, ces Bourbons,
 D'une race de rois, illustres rejettors?
 Ces favoris de Mars, enfans de la victoire,
 Du trône les appuis et l'honneur et la gloire,
 Que sont-ils devenus? Je les appelle en vain;

Nos Bourbons sont proscrits par un peuple inhumain,
 Qui consacre sa honte au temple de mémoire.
 Mais je vois le premier des princes d'autrefois !.....
 Ah ! je n'en doute point ; combattant pour le trône,
 Ce prince généreux , par de vaillans exploits ,
 Va rendre dans ce jour l'éclat à la couronne.
 Que vois-je , justes Dieux ! ô douleur ! ô chagrin !
 O crime ! de son roi , le monstre est l'assassin !
 Ces emblèmes sacrés de nos vertus guerrières ;
 Ces drapeaux , ces guidons , tons ces fiers ornemens ,
 Portés par des bourreaux , suivis par des brigands ,
 A la révolte , au crime , ont servi de bannières.
 Ces officiers bourgeois , ces colonels marchands ,
 Profanent des combats l'honorabile carrière.
 L'uniforme est spillé par d'impurs factieux ;
 Nos soldats , ces guerriers si fiers , si valeureux ,
 Qui , jadis à leurs pieds enchaînoient la victoire ,
 Vendus à ces brigands aussi vils à nos yeux ,
 Pour de l'or , ont trahi leur honneur et leur gloire ,
 Et le nom de soldat est avili par eux.
 Je te suis pour jamais , ô ma triste patrie !
 Tes beaux jours sont passés et ta gloire est flétrie ;
 Je te suis pour jamais , sans peine et sans regrets ,
 Et mon cœur déchiré rougit d'être Français.

C H A R A D E

Dénoncée comme suspecte.

Favorisant force brigands,
 A la vertu j'ai fait la guerre ;
 J'ai déponillé force propriétaire ,
 Inca céré force honnêtes gens
 Qui , dans ma première moitié ,
 Me verroit périr sans pitié.
 Patience ; car , il est clair ,
 Qu'un jour bien retose et bien lisse ,
 Ma seconde faisant justice ,
 Leur montrera mon tout en l'air.

Envoyée de Douay , en Flandres , sous le
 contre-seing du ministre de la justice.

D E F I N I T I O N.

Quelle est donc cette liberté
 Qu'avec tant d'intrépidité ,
 D'enthousiasme et de franchise ,
 De douceur et d'humanité ,
 Les habitans d'une grande cité ,
 Depuis sept ans , ont à la fin conquise ,
 Et qui leur a tant profité ?
 Mais c'est , si vous voulez savoir la vérité ,
 Quant à la nation , *licence et brigandage* ,
 Quant au régime , *iniquité* ,
 Et quant aux moeurs , *libertinage* .

CHANSON NATIONALE.

AIR : *A la façon de Barbari.*

Depuis long-tems nous gémissons

Sous un joug despotique ,

Et point alors ne connoissons

L'esprit patriotique ;

Mais tout a bien changé de ton ,

La faridondaine , la faridondon ;

Nous sommes libres aujourd'hui ,

Biribi ,

A la façon de bâbârî , mon ami .

Nos aïeux avec leur bon sens ,

Qu'ils étoient en arrière !

Leurs neveux , à pas de géants ,

Marchent dans la carrière .

Plus d'honneur , de religion ,

La faridondaine , etc .

L'intérêt règle tout ici ,

Biribi , etc .

Nous sommes tous enfans d'Adam ,

Du même mariage ;

Nous devons donc également

Partager l'héritage ;

Pour tous , semblable portion ,

La faridondaine , etc .

C'est raisonnable et juste aussi ,

Biribi , etc ,

Quels doux fruits de la liberté
 Nous recueillons en France !
 Par-tout on crie humanité,
 Concorde bieu-faisance !
 Ces vertus qu'on connoît de nom
 La fari , etc.
 Ah ! nous la pratiquons aussi ,
 Biribi , etc.

INVOCATION.

FORMIDABLE tyran du séjour ténébreux.
 Viens , Pluton , viens punir un attentat affreux ;
 Accours environné de ta troupe infernale
 Pour enlever Sieyes et sa noire cabale :
 Mesure bien tes coups , calcule ta fureur ,
 Enfonce , par degrés , le poignard dans son cœur ;
 Puisqu'ils veulent porter d'Orléans sur le trône ,
 Que tes affreux serpens lui servent de couronne.
 Rassemble contre eux tous tes supplices divers ,
 Dans leur cœur , s'il se peut , transporre les enfers ;
 Sous tes coups redoublés , écrase tes victimes ,
 Le supplice jamais n'égalera leurs crimes.
 Charge-toi de punir leurs horribles forfaits ;
 Charge-toi de venger tous les maux qu'ils ont faits.
 D'infâmes assassins délivre enfin la terre ;
 Le ciel ne frapperoit qu'en souillant son tonnerre.

Mais , non , il n'est pas tenu , respecte encor leurs jours
 Que l'opptobre et la honte en prolongent le cours ,
 D'un mépris éternel qu'ils épuisent la coupe ,
 Des remords déchirans que la sanglante troupe
 S'attache sur leurs pas , qu'elle assiège leur cœur ;
 Ils ne verront en eux qu'un spectacle d'horreur ,
 Que maudits , exécrés de la nature entière ,
 Ils se trouvent forcés d'invoquer ta colère ;

Dernier vœu adressé au Directoire.

Vous vouliez , dans cette campagne ,
 Porter au fond de l'Allemagne
 L'étendard de la liberté .
 Ce projet étoit beau , sans doute ;
 Mais voilà Jourdan en déroute ,
 Et d'un pas très-précipité
 Le héros fuit épouvanté .
 Pour dompter l'Europe ennemie ,
 Taas vos efforts vont être vains .
 De nos antiques paladins
 Laissez là la sotte manie :
 Apprenez , par tous vos revers ,
 A vous dénier de Bellone ;
 Rendez la paix à l'univers ,
 Et qu'ensuite Dieu vous la donne .

LES CINQ SENS.

AIR : *Femmes, voulez-vous éprouver.*

On a vanté la jouissance ;
 Mais aujourd'hui moi je prétends
 Qu'un seul est nécessaire en France :
 Pour respirer un air mal sain
 Que sert un odorat facile ?
 Et, réduit à mourir de faim ,
 Le goût peut-il nous être utile ?
 Dépouillés de tout , sans argent ,
 Du toucher que pouvons nous faire ?
 Et la vue est-elle un présent ;
 Pour ne voir que de la misère ?
 Mais pour d'un heureux changement ,
 Avoir la nouvelle prospérité ,
 Des cinq sens l'*ouïe* est vraiment
 Le seul qui nous soit nécessaire.
 Jusqu'à ce jour de nos cinq sens

Bulletin de la santé de Louvet.

Depuis trois jours *Louvet* , dit-on ,
 Crache le sang outre mesure.
 Que *Lodoiska* se rassure ,
 Ce n'est qu'une indigestion.

É L É G I E.

Qui me délivrera des Grecs et des Romains ?
 Du sein de leurs tombeaux , ces peuples inhumains
 Feront assurément le malheur de ma vie.
 Mes amis , écoutez mon discours , je vous prie.

À peine je fus né , qu'un maudit rudiment
 Poursuivit mon enfance avec acharnement :
 La langue des Césars faisoit tout mon supplice.
 Hélas ! je préférois celle de ma nourrice ;
 Et je me vis fessé pendant six ans et plus ,
 Grâces à Cicéron , Tite et Cornélius ;
 Tous Romains enterrés depuis deux mille années ,
 Dont je maudissois fort les œuvres surannées .

Je fis maréthorique , et n'appris que des mots
 Qui chargeoient ma mémoire et troubloient mon repos .
 Tous ces mots étoient grecs ; c'étoit la catachrèse ,
 La paronomasie , avec la sinderese ;
 L'epenthèse , la crase , et tout ce qui s'ensuit.....

Dans le monde savant je me vis introduit .
 J'entendis des discours sur toutes les matières ,
 Jamais sans qu'on citât les Grecs et leurs frères ;
 Et le moindre grimaud trouvoit toujours moyen
 De parler du Scamandre ou du peuple Troyen .

Certes, ce fut bien pis quand je fus au théâtre ;
 Je n'entendois jamais que Phèdre, Cléopâtre,
 Tous princes enragés, hurlans comme des loups ;
 Ariane, Didon, leurs amans, leurs époux,
 Rodogune, Jocaste, et tous les Pélopides,
 Et tant d'autres héros, noblement parricides ;
 Et toï, triste famille à qui Dieu fasse paix,
 Race d'Agamemnon, qui ne finit jamais.
 Dont je voyois par-tout les querelles antiques,
 Et les assassinats mis en vers héroïques.....

J'avois pris en horreur cette société,
 Et demandoïs enfin grace à l'antiquité.
 Je voulois observer des mœurs contemporaines,
 Vivre avec des français, loin de Rome et d'Athènes ;
 Mais les anciens n'ont pu me laisser respirer ;
 Tout mon pays s'est mis à se régénérer :
 Les grecs et les romains, mêlés dans nos querelles,
 Sont venus présider à nos œuvres nouvelles.
 Bientôt tous nos bandits, à Rome transportés,
 Se sont crus des héros pour s'être révoltés ;
 Bientôt Paris ne vit que des énergumènes,
 De sales Cicéron, de vilains Démosthènes,
 Mettant l'assassinat au nombre des vertus,
 Egorgéant leurs parens pour faire les Brutus.
 Le vol s'ennoblissoit et n'étoit plus un crime ;
 Car à Lacédémone il étoit légitime ;
 Les biens étoient communs, tous les hommes égaux,

Et Licurgue inviroit à piller les châteaux.
 Tout faisoit une loi du partage des terres;
 Chacun dut en jouir, hors les propriétaires,
 Qui virent tous leurs biens, entre leurs mains suspects,
 En proie à des voleurs renouvellés des grecs.
 On sait que ces messieurs, à l'histoire fidèles,
 Ont, dans tous leurs exploits, surpassé leurs modèles.
 Les modernes, enfin, ont dévasté nos biens,
 Et nous ont égorgés en citant les anciens.

O vous qui gouvernez notre triste patrie !
 Qu'il ne soit plus parlé des grecs, je vous supplie ?
 Ils ne peuvent prétendre à de nouveaux succès.
 Vous seroit-il égal de nous parler français ?
 Votre néologisme effarouche les dames ;
 Elles n'entendent rien à vos myriagrammes.....
 La langue que parloient Racine et Fénélon,
 Nous suffisroit encor, si vous le trouviez bon.

En vain monsieur Chénier, pour nous plein de tendresse,
 Ressuscite par-tout les fêtes de la Grèce,
 Et veut absolument nous faire réjouir,
 Quand il ne nous plaît pas de prendre du plaisir....
 Laisse-là, mon ami, tes farces olympiques,
 Tes déesses de bois, tes guenilles civiques,
 Qui ne plairont jamais à de tristes chrétiens
 Privés de leurs parents, dépourvus de leurs biens.....
 Dis-moi, toi qui sais tout et qui chérit tes frères,
 Les grecs me paieront-ils mes rentes viagères ?....

PROPOSITIONS DE PAIX

FAITES PAR MILADI PAX.

Article préliminaire.

On détruira , de parts et d'autres ,
 Les jacobins et leurs apôtres ;
 Puis de la paix on parlera ,
 De la façon qui s'ensuivra .

ART. I. Les puis ances belligérantes ,
 Monsieur , et Mesdames , ses tantes ,
 Reconnoîtront que le français
 Doit être régi par des lois .

II. Que de tous tems le peuple , en France ,
 Fut souverain par excellence ;
 Et qu'il a droit de se choisir
 Qui lui plaira pour se régir .

III. Chaque puissance en sa limite ,
 Ira se borner au plus vite ;
 Chacun rendra ce qu'il a pris ,
 Bien même qu'il en fût épris .

IV. Tout déserteur de sa patrie ,
 Par la générale amnistie ,
 Pourra rentrer dans son bien ,
 S'il peut reconnoître le sien .

V. On aura soin des droits de l'homme,
Plus qu'Adam ne fit de sa pomme ;
Et les vestales répondront
De l'emploi qu'elles en feront.

VI. L'égalité de la justice,
Sur les hommes et sur le vice,
Appesentira ses deux bras,
De la naissance à leur trépas.

VII. La liberté sera restreinte
Par la sagesse ou par la crainte,
Qui la feront toujours aimer,
Craindre, chérir ou respecter.

VIII. Aux pieds des autels, ou des charmes,
Chacun déposera ses armes ;
Et Mars, avec tous ses tambours,
Cédera sa place aux amours.

IX. Chacun exercera son culte,
Sans jamais craindre aucune insulte ;
Et pourra même, en chaque lieu,
Louer, bénir ou prier Dieu.

X. Ainsi finira notre histoire ;
Et pour rayer de la mémoire
Tous les malheurs qui sont passés,
On prierà pour les trépassés.

VAUDEVILLE DIALOGUÉ.

Air : du vaudeville de la Perruque - Blonde.

Le Rentier.

Naguères j'ai , sur la tontine ,
 Placé mon or et mon argent ;
 Aujourd'hui je suis indigent ,
 Je fais gros dos et maigre mine.
 En vain au sénat j'ai recours ;
 Sur Camus bien fou qui se fonde !
 Il me promet un prompt secours.....
 Ah ! comme on trompe (*bis*) dans ce monde!

Le Pensionnaire.

L'état m'assura de quoi vivre ,
 Pous service autrefois rendu ;
 Aujourd'hui tout est confondu
 Au labyrinthe du grand livre.
 Pour prouver que trois mille francs
 Ne valent qu'une pièce ronde ,
 Camus , dit-on , se bat les flancs.....
 Ah ! comme on trompe (*bis*) dans ce monde !

Le Commis.

On exige le sacrifice
 De mes gages jusqu'à la paix ;
 Je jeûne pour payer les frais
 D'un ~~bal~~ ou d'un feu d'artifice.

Quand de cet emploi scandaleux,
Contre Camus mon ventre gronde,
Il me trouve encor trop heureux.....
Ah ! comme on trompe (*bis*) dans ce monde !

Le Montagnard.

Cessez votre plainte importune ,
Ami , recourez la guieté ;
On peut , sans être député ,
Monter au char de la fortune.
Je n'ai par jour que dix-huit francs ,
Et sur ma table tout abonde....
Mais ce qui manque je le prends.....

(*Tous les quatre ensemble.*)

Ah ! comme on trompe ! Ah ! comme on
trompe !
Ah ! ah ! eh ! comme on trompe dans ce
monde !

R E M O N T R A N C E S

DES E M P L O Y É S A L E U R S G O U V E R N A N S .

A I R : *de la Soirée Orageuse.*

Vous qu'on nomme , depuis long-tems ,
Les pères de notre patrie ,
Souffirez-vous que ses enfans
Meurent au printemps de leur vie ?

Hélas ! du plus pressant danger ,
 Que votre bonté nous délivre :
 Si nous ne vivons pour manger ,
 Que nous puissions manger pour vivre.

Puisque votre immense crédit
 Peut tout , aujourd'hui , dans la France ;
 Diminuez notre appétit ,
 Ou bien doubliez notre pitance .
 Pour notre bien tout est changé ,
 Et tous vos décrets sont sublimes ;
 Mais vous n'avez donc pas songé
 Qu'on mangeoit dans tous les régimes .

L'habitant de chaque pays
 Celui qui vit aux bords du Gange ;
 A Rome , à Pekin , à Paris ,
 Ici bas , tout le monde mange :
 On mange en tous tems , en tous lieux ,
 C'est là le plus commun usage ,
 Et l'homme qui mange est heureux ,
 Quand il seroit dans l'esclavage .

N'allez pas croire , cependant ,
 Que nous regrettions les despotes ;
 Car nous gagnons trop peu , vraiment ,
 Pour n'être pas vrais sans-culottes :
 Pour tous les anciens préjugés ,
 Nous avons une haine extrême ;
 Tous nos abus sont corrigés ,
 Mais notre appétit est le même .

É P I G R A M M E.

Content de lui , le seigneur Abolin
 Parloit hier de ses bieus de campagne .
 J'ai , disoit - il , un superbe terrain
 Un château vaste , un plus vaste jardin ,
 Et d'un décret aussi juste qu'humain .
 Produit de la plus stricte épargne ,
 Bah ! vous raillez , monseigneur Abolin ,
 Dit un modeste habitant de Champagne ,
 Qui connoissoit ce député malin ;
 Tous vos châteaux sont châteaux en *Espagne* .
 Non , citoyen , répondit un voisin :
 Grâce aux ripons de l'infâme montagne ,
 Monsieur les vole à la dame *Despagne* .

I N V O C A T I O N .

A I R : *du réveil du Peuple.*

O vous qui gouvernez la France ,
 Délivrez - nous des jacobins ;
 On ne craint autre chose en France ,
 Que le retour des jacobins ;
 Chacun sait ce qu'étoit la France ,
 Sous le règne des jacobins ;
 Aussi chacun répète en France ,
 Délivrez nous des jacobins .

On n'aura point de paix en France ,
 Tant qu'on aura des jacobins :
 On s'égorgera dans la France ,
 Tant qu'on aura des jacobins ;
 On aura la famine en France ,
 Tant qu'on aura des jacobins ;
 Et l'on aura la peste en France ,
 Si l'on garde les jacobins.

LE CONVENTIONNEL.

Un être sans ame , sans talent
 Rongeant le peuple constamment ,
 Le dépouillant avidement
 Mépriser honneur , sentiment ;
 Trahir l'état à chaque instant ;
 Se rire du malheur du temps ;
 Tout faire en dépit du bon sens ;
 Faire des décrets méchamment ;
 Être en la salle banc sur banc ;
 Remplir sa bourse adroitemeht :
 Tels sont les devoirs d'un *manant* ;
 Il doit les suivre exactement ,
 Bêtement et servilement
 Pour être à la hauteur du temps
 Et même bon *représentant*.

LE MARCHAND DE BOIS
DES THUILERIES.

Air : *Du Vandeville des Visitandines.*

On dit que dans les Thuileries
Est un chantier fort apparent,
Où cinq cents bûches bien choisies
Sont à livrer en ce moment. (*bis*)
Le vendeur dit à qui l'aborde :
Cinq cents bûches pour un *Louis* ;
Mais bien entendu, mes amis,
Qu'on ne les livre qu'à la corde. (*bis*)

Dans ce chantier de bois de corde,
Quoique tout soit bon à brûler,
Tout le monde à dire s'accorde
Qu'on en pourroit écarteler : (*bis*)
S'il est trop cher pour le chauffage,
On en fera du bois carré ;
Cinq grandes croix de Saint-André
Serviront à l'échaffaudage. (*bis*)

Comme dans cette fourniture
Je puis faire entrer quelques troncs,
Je vous mettrai dans la membrure
Deux cent cinquante vieux souchons ; (*bis*)
Pour vous faire large mesure,
Je vous donne les cinq en sus.
Allons, pour qu'on n'en parle plus,
Mettez le tout dans la voiture. (*bis*)

É P I T R E

D'un commis à un rentier, en lui demandant sa fille en mariage.

Mon cher voisin, depuis trois ans,
 Niché dans un cinquième étage,
 Avec peine au fond de mes sens
 J'enchaine un amour qui fait rage :
 Quand vous demeuriez au premier,
 Cet amour étoit plus traitable,
 Mais dans mon corps il fait le diable,
 Depuis que, malheureux rentier,
 Au lieu d'or touchant du papier,
 Sur vos rentes qu'il annihile
 Voulant régler votre loyer,
 Vous avez de mon colombier
 Rapproché votre domicile.

Jadis je voyois rarement
 Certain ninois qui me transporte :
 Mais, soit que j'entre ou que je sorte,
 Je cours le risque maintenant
 De le trouver près de ma porte.

Je n'y tiens plus : assez long-tems
 Intimidé par votre aisance,
 Je n'osai de mes sentimens
 Vou dévoiler la violence :
 Mais depuis que les opulens
 Sont devsnu les indigens,

Et qu'une bise financière
 Raflant tout , fit , en moins de rien ,
 Succéder , dans la France entière ,
 A l'inégalité de bien
 Une égalité de misère ,
 Grâce à ce vaste changement ,
 Je vois qu'en fait de dénuement
 Mon cher voisin est mon confrère.
 Je lui dirai donc franchement
 Que sa fille ayant su me plaire ,
 Je pourrois , en dépit du tems ,
 Couler encor des jours charmans ,
 S'il vouloit être mon beau-père.

Les prétendus , en p'reil cas ,
 Vous font un pompeux étalage
 De ce qu'ils ont ... ou qu'ils n'ont pas :
 Mais avec vous , de cet usage
 Je crois pouvoir me dispenser.
 Entrez , mon voisin , dans ma cage ,
 D'un coup d'œil on pent embrasser
 Le mobilier de mon ménage.

Un lit sans plumé et sans rideaux ,
 Mais que le bienfaisant Morphée
 Couvre à foison de ses pavots ;
 Pour vaisselle , deux humbles pots
 Où l'eau par la flamme échauffée
 Fait amollir mes haricots ;
 Une cruche sans anse , un verre ;
 Pour buffet , table et secrétaire ,
 Une planche sur deux trétaux ;
 Un fauteuil de deux ou trois âges ,

Meuble utile, quoique criblé,
Qui me reçoit tout essoufflé,
Quand j'ai monté mes cinq étages.

Vous pouvez juger des trésors
Que tout mon vestiaire offre,
Car, faute d'armoire ou de coffre,
Ma garderobe est sur mon corps.

Pour completer mon inventaire ;
Je vais, monsieur, de mon comptant
Vous donner un état sommaire :
Un arrêté tout récemment
Vingtuplant mon maigre salaire,
Me rend riche inopinément :
Je touche : ayant mes fonds, qu'en faire ?
Vers chez moi je hâte mes pas ;
Et formant, dans mon embarras,
De ma paillasse un secrétaire,
J'y dépose mes assignats.
Mais ô disgrâce peu commune !
Huit jours après, qu'ai-je apperçu ?
Les rats avoient, à mon insu,
fait un repas de ma fortune !
Il ne me reste à ce moyen,
Que mon très-mince porte-feuille,
Dans lequel encor je recueille
Mes diplômes de citoyen.

Tel est mon bien mobiliaire :
Quant aux immeubles, je n'ai plus
Qu'une bicoque héréditaire
Dont je tirois quelques écus,
Lorsqu'on payoit en numéraire.

Mais aujourd'hui quel changement !
 Ce domine est déperissant,
 Et le loyer qu'il me rapporte
 Ne me permet pas de payer
 Ce que demande un serrurier
 Pour la clôture d'une porte :
 Je ne puis interdire aux vents
 Les incursions téméraires
 Qu'ils font dans les appartemens :
 La grêle et l'eau depuis long-tems,
 Ne pouvant gagner les goutières,
 Ces planchers tombent sur les gens.

Hélas ! si des tems plus prospères
 Ne font pas bientôt de leurs trous
 Sortir les métaux monétaires,
 Cet héritage de mes pères
 Ne sera dans peu, voyez-vous,
 Qu'une mesure où les hiboux
 Remplaceront mes locataires.

J'ose espérer que la rigueur,
 Que j'éprouve de la fortune,
 Ne nuira point à mon bonheur ;
 Car entre nous elle est commune.

Un fiacre arabe et discourtois,
 Demandant par course une somme
 Dont autrefois un honnête homme
 Auroit pu vivre plusieurs mois ;
 Les nymphes de toutes les classes
 Vont à pieds haussant le jupon,
 Et vous font crotter sans façon

Les amours qui suivent leurs traces.
 Je dois à cet usage heureux ,
 Je lui dois la saveur piquante
 De récréer souvent mes yenx
 A voir ma jeune et svelte amante ,
 Montrer une jambe élégante ,
 13 d'un pied lestement levé
 Effleurer du sale pavé
 La surface humide e glissante.

Voilà comment , mon cher voisin ,
 Trompant du sort les tristes chances ,
 Des rigueurs d'un siècle d'airain
 Je sais tirer mes jouissances .
 Semblable à ces cu'tivateurs
 Dont le Vésuve en ses fureurs
 N'intimide point les cœurs braves ,
 Et qui font jusques sur ses laves
 Croître des vignes et des fleurs .

Imitez ma philosophie ;
 Et tandis que de la douleur
 La voix par-tout murmure ou crie ,
 Ayez , voisin , la fantaisie
 D'entendre ce le du bonheur .
 Or , cette voix sera la mienne ,
 Si vous permettez que j'obtienne
 Celle à qui j'ai donné mon cœur .
 Tendre colombe ! elle est touchée
 De mes soupirs , de mes tourmens ;
 Près de mon nid elle est perchée ,
 Dites un mot : elle est dedans .

SUR L'EXPÉDITION
DES RÉPUBLICAINS EN ALLEMAGNE.

AIR : *du Souterrain.*

Où courrez-vous, braves guerriers,
Enfans de la Victoire ?
Au-delà du Rhin vous cherchez
La fin de votre gloire.
Ne bravez pas trop l'Empereur :
On dit que son frère a du cœur.
Amis, si vous voulez m'en croire,
N'allez pas dans la *forêt noire*.

Vains discours ! Les voilà partis
Sans que rien les arrête.
Vingt peuples par eux sont soumis,
Moreau marche à leur tête.
Ce général est plein d'ardeur ;
Par-tout il s'avance en vainqueur ;
Et même il ne veut pas m'en croire,
Le voilà dans la *forêt noire*.

C'est là que des héros français,
La fortune inconstante,
Arrête les brillans succès
Et la marche éclatante.
Déjà battu complètement,
Jourdan s'enfuit en répétant :
Amis, si vous voulez m'en croire,
Revenez de la *forêt noire*.

De vingt bataillons qui jadis (1)
 Restèrent sur la place,
Moreau soudain voit les débris,
 Et cet aspect le glace.
 On dit même que plusieurs voix
 Lui crièrent jusqu'à trois fois :
 Ami, si vous voulez nous croire,
 Gardez-vous de la *forêt noire*.

Le Germain revient de sa peur,
 Et reprend du courage.
 Bientôt il poursuit le vainqueur,
 A son tour faisant rage.
 Nos soldats ont beau lui crier
 Qu'ils sont venus fraterniser.
 Hélas ! on ne veut pas les croire....
 Peste soit de la *forêt noire*.

Tout autre qu'un républicain
 Auroit perdu la tête.
 Mais *Moreau* se remet soudain,
 Et fait battre en retraite.
 Il a même le grand talent
 De revenir fort bien portant.
 Heureux s'il eut voulu nous croire
 Sans aller dans la *forêt noire*.

(1) En 1793, 1794.... Qu'on se rappelle *Hochstet*.

P E T I T I O N

d'un commis, au directoire exécutif.

Il est tems, plus que tems, citoyen directoire,
 De me donner enfin de quoi manger et boire.
 Que faire d'un mandat qui baisse tous les jours?
 Si tu n'as pas d'argent, donne-les donc au cours.
 Crois-tu qu'avec cinq francs, produit de ma quinzaine,
 Je puisse alimenter quinze jours ma bedaine?
 Je suis las, plus que las de la bouffer de pois;
 Mon palais dégoûté sent qu'il est aux abois:
 Je suis las de n'avoir pour broc que ma fontaine;
 Le plus mince des vins vaut mieux qu'un vin de Seine.
 Non que j'ose aspirer, dans mon petit banquet,
 Au bonheur d'attaquer la cuisse d'un poulet,
 Au plaisir de verser à ma tendre compagne
 Le suc délicieux des côteaux de Champagne;
 Mais je demande au moins ma chopine de vin,
 Eût-il dedans Sûrenne accompli son destin;
 Mais je demande au moins, pour mon pauvre ménage,
 La soupe, le bouilli, le morceau de fromage.
 Prend donc enfin pitié de mon sort désastreux,
 De ma figure blême et de mon ventre creux.
 Qui dit moi, dit aussi mes affamés confères.
 Tu peux, si tu le veux, soulager nos misères;

Tu peux , quand tu voudras , nous rendre tous eonsct.
 Sans toucher au trésor , sans débourser tes francs ,
 Tu peux nous rengraissier , nous , nos enfans , nos femmes ;
 Comme toi , paye-nous en bons myriagrames .

LES P A T E N T E S .

Air du vaudeville du Jockey.

Tous nos auteurs dans leurs chansons ,
 Ont bien varié leur peinture :
 Les uns ont vanté les canons ,
 Les mandats , l'impôt en nature ,
 Les autres nous ont , en chantant ,
 Donné des leçons excellentes ;
 Moi , malgré mon foible talent ,
 Je vous parlerai des patentes . (*bis*)

Le médecin , le perruquier ,
 Le traiteur et l'apothicaire ,
 Tout , jusqu'au simple chifffonnier ,
 Paieront cet impôt salutaire ;
 Sans cela , l'on verroit bientôt
 Et la discorde et l'épouvrante ,
 L'homme d'esprit seroit un sot ,
 S'il ne prenoit sa patente . (*bis*)

Belles , soyez de bonne foi ;
 En vous , nous avons confiance ;

Expliquez-vous sur cette loi ,
 En reconnoissez-vous l'urgence ?
 Que notre destin seroit doux ,
 Si vous remplissiez notre attente !
 Répondez , pour entrer chez vous ,
 Aura-t-on besoin de patente ?

Vous applaudissez à nos vœux ,
 Envain vous gardez le silence .
 Nous savons lire dans vos yeux
 Ce que chacun de vous pense ;
 L'amour domine dans vos cœurs :
 Vous nous montrerez indulgentes ;
 Vous nous donnerez vos faveurs ,
 Sans nous demander nos patentees. (bis)

Si l'on en croit beaucoup de gens ,
 Les patentees ont l'avantage
 de protéger tous les talens ,
 D'anéantir le brigandage ;
 Que cette loi soit en crédit ,
 Elle me paroît importante ;
 S'il en est , comme on nous le dit ,
 Je vais chercher une patente. (bis)

P É T I T I O N

Adressée au directoire exécutif, par quelques Chouans d'une commune, où les autorités constituées ont été élues par la force du bâton des exclusifs.

Air : *De la croisée.*

Pour nous donner les magistrats
Qui gouvernent notre commune,
Une troupe de scélérats
Nous écarta de la tribune ;
Et l'on fit les élections
Parmi les plus vils sans-culottes,
En chassant à coups de bâtons
Tous les vrais patriotes. (bis)

Air : *Colin désoit à Lise un jour.*

De sénateurs ainsi promus
Qu'attendre, hélas ! de bon, de sage ?
Ils n'ont ni talens, ni vertu,
Et l'ignorance est leur partage.
Sans aucun moyen
Pour faire le bien,
Pourquoi les garder davantage ?

Air : *On compteroit les diamants.*

Des plus effrontés scé'érats
 Nous sommes tous les jours victimes ,
 Et sous les yeux des magistrats
 On voit commettre mille crimes.
 Ils ne font rien pour nous sauver
 Des attentats de la licence ,
 Car il leur faut bien protéger
 Ceux dont ils tiennent leur puissance.

Air : *Du réveil du peuple.*

Vous , qui gouvernez ma patrie ,
 Rendez la paix à nos climats ;
 Délivrez-nous de l'anarchie ,
 En nous changeant nos magistrats ;
 Renvoyez ces hommes atroces
 Coupables de tous les forfaits ;
 Faites que des bêtes féroces
 Ne nous mordent plus désormais.

Le Directoire exécutif, faisant droit à cette
 pétition , écrivit aux magistrats :

Air : *Allez-vous-en , gens de la noce :*

Allez-vous-en , troupe imbécille ,
 Et décampez de la maison (1).
 Et si vous troublez cette ville ,
 Nous vous mettrons à la raison.

(1) La maison commune.

LES MAGISTRATS.

Quoi , tout de bon !

LE DIRECTOIRE.

Oui , tout de bon .

Allez-vous-en , troupe imbécile ,
Et décampez de la maison .

Principes de tout Gouvernement.

Le véritable but d'un bon gouvernement
Est que tout tende au bien sans entrave et sans
gêne :

En physique , en morale il existe une chaîne
Dont chaque anneau rompu cause un déchire-
ment .

La justice est pour tous , la vérité n'est qu'une :
Le règne du plus fort n'est pas celui des lois ,
L'homme en société n'est plus l'homme des bois ,
Chacun doit s'y prêter assistance commune .

Reconnître un auteur , croire à l'éternité ,
Prescrire et rendre un culte à cet être suprême ,
Principe et fin de tout , existant par lui-même ;
C'est autant un devoir qu'une nécessité .

Egalité... de droits , et liberté... réelle ,
Sûreté de personne et de propriété ,
De tout législateur aimant la vérité
Seront dans tous les tems la boussole fidelle .

La liberté sans doute est notre premier bien,
 La loi doit garantir son entière assurance :
 Mais sous ce nom sacré confondre la licence,
 C'est anéantir l'ordre , et rompre tout lien.

Qui de bien gouverner a le desir unique ,
 Faisant tout pour le peuple . opère son bonheur ;
 Mais qui fait tout par lui n'est qu'un usurpateur ,
 Dont le masque imposant cache la politique.

L'affreux abus des mots égare la raison :
 Le peuple , quoique bon , est facile à séduire ,
 Vouloir en le trompant , sur lui prendre l'empire ;
 C'est en versant le sang , distiller le poison.

Par cet art imposteur la vertu devient crime ,
 La honte est un honneur : tout est dénaturé ;
 Le mérite est proscrit , s'il ne reste ignoré ;
 La force fait la loi , le meurtre est légitime.

Personne n'a le droit d'abuser du pouvoir :
 Le despotisme règne où règne l'arbitraire ;
 De ce monstre moral quel que soit le repaire ,
 Le détruire est vertu ; le combattre est devoir.

LES TROIS MONNOIES.

Un écu bien fleurdélysé ,
 Depuis cinq ans dépayssé
 Après avoir , sur la terre et sur l'onde ,
 Parcouru la machine ronde ,

Mais ici le mois passé,
 La peur qu'il a qu'on ne le fonde,
 Qu'on ne le traite en émigré,
 Fait que, depuis qu'il est rentré,
 Il se montre à bien peu de monde :
 Mais enfin, l'autre jour, ne sais par quel
 hasard,
 Se trouvant sur ma cheminée,
 Entre l'assignat, d'une part,
 De l'autre, le mandat, et n'oi vers la croisée,
 Le conversation ainsi fut commencée.

L'Ecu.

Est-il vrai que je sois en mon pays natal ?
 Je n'y connois plus rien : quel métier de cheval !
 Vingt fois par jour la même course !
 De la bourse au palais royal !
 Du palais royal à la bourse !
 Dieux ! quel ennui !

L'Assignat.

D'où sort ce vil métal ?

Le Mandat.

Du fond d'un puits, ou d'une bourse.

L'Ecu.

Ma foi, messieurs, on y seroit moins mal ;
 Mais vous plaît-il de me faire connoître
 A qui j'ai l'honneur de parler ?

L'Assignat.

En moi , l'ami , tu vois un être
 Qui fut créé pour circuler ,
 Pour tenir lieu de toi , te faire disparaître ,
 Sauver l'état , enoyer à Bicêtre
 Quiconque est assez sot pour ne savoir voler ,
 Et que de noirs ingrats , dont il fit le bien-être ,
 Ont fini par faire brûler !
 Ah ! si j'étois encore à naître ,
 Veroit-on tel faquin rouler
 Dans le carrosse de son maître ?
 Veroit-on tant de gens briller ?

Le Mandat.

Tais-toi , pauvre assignat : ce que tu dis , peut-être
 Eût été bon avant qu'on m'eût connu ;
 Mais depuis qu'on m'a vu paroître ,
 C'est moi qui suis la terreur de l'écu ,
 C'est moi qui fais briller , c'est moi qui suis couru .
 Eh ! ne sais-tu pas , misérable ,
 Qu'en dépit des décrets portés et rapportés ,
 Et de toute les *loyautés* ,
 Et de tes biens *hypothéqués* ,
 C'est moi qui suis le véritable
 De tous les *trésors* décrétés ?

L'Assignat.

Oui , je sais qu'avec moi tout le monde étoit riche
 Chacun comptoit par milliards ,
 Et donnoit plus gaiement cent francs pour une
 miche ,

Qu'il ne donne aujourd'hui deux liards :
 Au lieu que depuis , à la halle ,
 Qui n'auroit que toi dans la main ,
 Pourroit fort bien , comme Tantale ,
 Cent fois par jour mourir de faim .

Le Mandat.

Mais , en revanche , par douzaines ,
 Aux amis du Palais royal .
 Je procure de beaux domaines .

L'Assignat.

Qu'ils volent !

Le Mandat.

Soit : mais c'est égal :
 La seule intention est ce qui fait le mal :
 Or , mes amis font œuvre méritoire :
 En faisant rentrer le mandat
 Au porte-feuille de l'état .

L'Assignat.

Pour rentrer dans la forêt noire .

Le Mandat.

L'indiscret ! le bavard !

L'Assignat.

Mais voyez donc ce fat ,
 Quelle pitié ! lui ! qui s'avise

De tomber tout seul , tout à plat ,
Avant qu'on ne le démonétise !

L'Ecu.

Messieurs , messieurs , point de sottise
De vos hauis faits me voilà bien instruit ;
Et je connois ce qu'il en cuit
Avec chiffons de votre guise :
Mourez en paix : si le cœur vous en dit ,
Vers les rives de la Tamise :
Que le diable vous reproduise
Pour payer les dettes de Pitt.

A U N E X C L U S I F
qui me disoit que je parlois mal.

Air : *N'en demandez pas davantage.*

M o 1.

Je prononce mal ?

L' E X C L U S I F.

A l'excès.

M o 1.

D'un gascon c'est là le partage :
J'écorche , en parlant , le Français ,
Je le sais bien , c'est un dommage :
Mais , je suis certain ,
Qu'un vrai Jacobin
L'écorche encor bien davantage. (bis)

COUPLETS.

Air : de l'Homicide Réveil du Peuple.

Ils sont rentrés dans le Ténare,
 Ces brigands, ces fiers assassins,
 Dont la horde atroce et barbare
 S'abreuvait du sang des humains.
 Sous les coups de la France entière,
 Leurs vils suppôts tombent vaincus,
 Roulant au sein de la poussière,
 L'orgueil de leurs fronts abattus.

Déjà ces monstres au carnage,
 Animant leurs lâches soldats,
 Couvoient dans leur cœur plein de rage,
 Les plus horribles attentats ;
 Ils alloient effrayer le monde
 Du bruit de leurs nouveaux forfaits ;
 Mais tout-à-coup la foudre gronde,
 Ils ont disparu pour jamais.

De leurs complices mercénaires
 Ne redoutons plus la fureur ;
 Parmi leurs bandes sanguinaires,
 Jetons l'épouvante et l'horreur ;
 Avec les bras nerveux d'Alcide,
 D'un même coup frappons-les tous.
 Mais, non... que ce peuple homicide
 Aille s'égorger loin de nous.

Fuyez à jamais de la France,
 Brigands vomis par les enfers ;
 De votre exécrable présence,
 Allez épouvanter les mers.
 Fuyez... Toi, venge la nature,
 O Neptune !.... entr'ouvre les eaux ;
 Livre ces monstres, pour pâture,
 Aux monstres qu'enferment tes flots !

Air : Des Montagnards.

En proie à la fureur des armes,
 O France, hélas, quel fut ton sort !
 Chaque jour revoyoit tes larmes,
 Sur tes cités planoit la mort ; (*bis.*)
 Nos flûves devenus rapides
 Du sang des femmes, des vieillards !
 Et de ces cruels homicides
 Les auteurs étoent montagnards. (*bis.*)
 On a dans nos villes brûlées,
 Vu régner la mort, la terreur ;
 Et nos campagnes désolées,
 Aux vainqueurs même faire horreur ; (*bis.*)
 Trompant nos attentes timides,
 Si Cérés à fui nos remparts ;
 Qui rendoit nos sillons arides ?
 C'étoient les cruels montagnards. (*bis.*)
 Dans leur affreux charlatanisme,
 Ces monstres vomis par lucifer ;

Sur les débris du despotisme ,
 Usurpoient un sceptre de fer ;
 Quand les enfants de la patrie
 Des combats bravoient les hasards ;
 Les pères la tête chérie
 Tomboient au gré des montagnards. (*bis.*)

Le brigandage et la misère ,
 Sûrs compagnons de la terreur ,
 Ont de la République entière
 Fait le domaine du malheur ; (*bis*)
 Et l'on voudroit de ce système
 Soutenir les fauteurs épars !
 On ose , au sein du sénat même ,
 Défendre encor les montagnards ! (*bis*)

Une majorité sensible
 Enfin a fermé les tombeaux ;
 Déjà de l'olivier paisible
 On voit s'étendre les rameaux ; (*bis*)
 Mais , pour voir fleurir nos campagnes ,
 Et repeiller tous les beaux-arts ,
 Chassons , au-delà des montagnes ,
 Tous les féroces montagnards. (*bis*)

L'habit ne fait pas l'homme.

Ne t'ai-je pas vu , Jean , au coin de quelque rue ,
 Faisant jadis le pied de grue ,
 -- Attendre que quelque valet

La façon, à coup sûr, ne peut être communiquée.

-- Je n'ai, monsieur, point changé de métier;

Demandez dans tout le quartier :

Mais j'ai pris un parti plus sage,

Et j'ai voulu me donner quelque état ;

Je faisois état du méssage,

Et je suis messager d'état.

É P I G R A M M E.

dialoguée.

- Dites-moi donc, mon cher, quelle est cette figure,

- C'est de la Liberté la superbe structure.

-- Vous moquez-vous de moi, cela ne se peut pas

Dieux ! couverte de sang du haut jusques en bas ?

En la voyant, j'ai cru, chose bien surprenante ?

Qu'on avoit d'un tyran fait l'image effrayante !

A U T R E.

-- Je voudrois un bon médecin.

-- Il en est un sur la montagne.

-- Son nom ? -- Son nom est A B O L I N ;

Il purgea l'autre jour une dame d'*Espagne*.

-- La guérit-il ? -- Ah ! mon ami, si bien,

Qu'un seul moment d'après elle n'avoit plus rien.

F R A G M E N T.

D'un catéchisme politique, trouvé dans les papiers d'un comité révolutionnaire.

Dem. Qu'est-ce que l'état monarchique ?

Rep. C'est comme qui diroit un petit jeu d'échecs.

Dem. Et l'état d'une république ?

C'est un grand jeu de lois renouvelé des grecs.

L A C H O S E I M P O S S I B L E.

AIR : *Ça n' ce peut pas.*

On peut dans une république
Voler, assassiner les gens ;
On peut pour la chose publique,
Epargner tous les intrigans ;
On peut, par un coup de sa tête,
Aux rois faire sauter le pas ;
Mais rendre un jacobin honnête,
Ça n' se peut pas. (bis)

On peut par une loi sanglante
Faire trembler l'homme de bien,
Et faire prendre une patente
Même à celui qui ne fait rien ;
On peut aussi dans une fête
Nous forcer de marcher au pas ;
Mais rendre un jacobin honnête,
Ça n' se peut pas. (bis)

...

On peut , après bien des bassesses ,
 Arriver à quelque grandeur ,
 On peut aussi par des largesses
 De l'homme se gagner le cœur ;
 On peut , faisant une conquête ,
 Régir des autres les états ;
 Mais rendre un jacob n honnête ,
 Ça n' se peut pas. (*bis*)

LE SERIN ET LE MOINEAU.

FABLE attribuée à M. d'Antraigues.

Dans les beaux jours de l'été ,
 Un petit moineau volage
 Tout bouffi de vanité ,
 Insultoit à l'esclavage
 D'un serin né dans la cage .
 « Oh , charmante Liberté !
 Disoit-il dans son langage ,
 » Au sein des airs je voyage ,
 » Je dors couvert d'un feuillage ;
 » Là , sur un sable argenté ,
 » Ombregé par un vert bocage ,
 » L'eau coule en sa pureté ;
 » J'y bois avec volupté ». .
 Le serin , en oiseau sage ,
 Ne l'avoit pas écouté .
 L'hiver tout change de face ;
 La beauté du ciel s'efface ,

Rien dans les champs , l'eau se glace ,
 Aux oiseaux on fait la chasse ,
 Le moineau revint enfin ,
 Transi , demi-mort de faim ,
 Prier qu'on lui donne place
 Dans la cage du serin ,
 En tout tems pleine de grain :
 Le serin à son tour le fronde ,
 Et lui dit avec équité :
 « Gentil moineau , qui cours le monde ,
 » Tu reviens bien gras de la ronde !
 » Vois , par ce qu'il t'en a coûté ,
 » Qu'une liberté vagabonde
 » Vaut beaucoup moins , tout bien com , pté
 » Qu'une douce captivité .

LE PEUPLE AU DIRECTOIRE.

AIR : *Rendez-nous les chemises à Gorsas.*

Rendez-nous nos prêtres et nos lois ,
 Rendez-nous l'abondance ;
 Nous vous abandonnons tous nos droits ,
 Mais rendez la paix à la France .
 Rendez-nous nos prêtres et nos lois ,
 La paix et l'abondance .

RÉPONSE DU DIRECTOIRE.

AIR : *ça n'ce peut pas.*

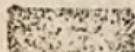
Peupl'e français d'où peuvent naître ,
 Et tes regrets et ton chagrin !
 Ne sais-tu pas qu'il est doux d'être
 Bien gueux , mais libre et souverain :
 Jeus de ton indépendance ,
 Toi seul tu te gouverneras ;
 Mais pour la paix et l'abondance ,
 Ça n'ce peut pas (bis).

Ne vois-tu pas avec ivresse ,
 Au lieu des nobles d'autrefois ,
 Les nobles de nouvelle espèce ;
 Au lieu d'un n'a tu pas cinq rois .
 Dans toute leur magnificence ,
 Au Luxembourg tu les verras ;
 Mais pour la paix et l'abondance ,
 Ça n'ce peut pas (bis).

Du clergé que pourrois-tu faire ,
 Tu n'a plus de religion ?
 Quant à l'argent , pour satisfaire
 A ta folle prétention ,
 A la première circonstance
 Nous ferons d'autres assignats ;
 Mais pour la paix et l'abondance ,
 Ça n'ce peut pas (*bis*).

Un juge autrefois faisoit pendre
 Chaque voleur bien convaincu ,
 Mais à présent on a beau prendre ,
 On est pendable et non pendu :
 Or donc , sans craindre la potence ,
 Peuple libre tu voleras ;
 Mais pour la paix et l'abondance ,
 Ça n'ce peut pas (*bis*).

Chaque jour le sénat s'applique
 A te rendre content , joyeux ;
 Il t'a donné la République ,
 Que diable veux-tu donc de mieux ?
 Tous les anis en réjouissance ,
 Dans la crotte tu danser s ;
 Mais pour la paix et l'abondance ,
 Ça n'ce peut pas (*bis*).



AIA . *Du vaudeville de l'Officier de fortune.*

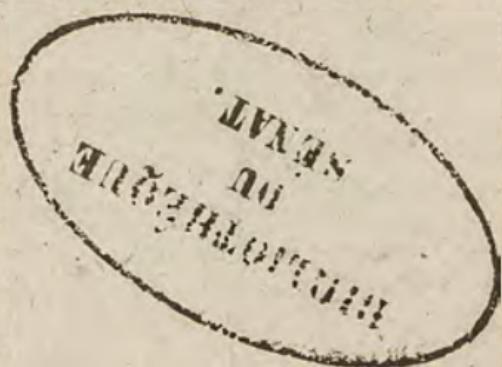
Si de tous les maux de l'absence
 Mon triste cœur es assité ;
 Si je ne puis te voir, Clémence ,
 Accusez-en la liberté.
 Dans d'autres temps, de mille entraves
 Jamais je n'éprouvai l'ennui ,
 Mais alors nous étions esclaves ,
 Hélas ! on est libre aujourd'hui.

Il est donc passé ce bel âge ,
 Ce temps où , libre de souci ,
 Nous nous aimions dans l'esclavage ,
 Sous les loix d'un fils de Henri ;
 Mais j'ai grand tort quand je regrette
 Les beaux jours éclipsés soudain ,
 On m'assure , dans la gazette ,
 Que je suis libre et souverain .

Tu as croire que sur ce trône
 Où par malheur je suis assis ,
 Enlevé du-tiré qu'on me donne ,
 Je vais t'accable de népris :
 Rassure-toi , chère Clémence ,
 Jamais je n'eus moins de fierté ;
 Pardonne à ma triste puissance ,
 Prends pitié de ma majesté .

Si par quelqu'étrange miracle
 Je cesse d'être libre un jour ,
 Alors je pourrai , sans obstacle ,
 Te voir et te parler d'amour .
 O doux moment ! ô bien suprême !
 Dans les fers , quelle volupté !
 Mais je me tais ; car l'amour même
 Est suspect à la liberté .

F I N .



muscade
huile rose
petit éclaté en ensemble
et froter chaque côte
d'abord

l'industrie, leur culte sont également protégés par la loi.

T I T R E V I I.

et la révision des décrets constitutionnels.

A R T I C L E P R E M I E R.

L'Assemblée nationale constituante déclare que la nation a le droit imprescriptible de changer sa constitution; & néanmoins considérant qu'il est plus conforme à l'intérêt national d'user, seulement par les moyens pris dans la constitution même, le droit d'en réformer les articles dont l'existence auroit fait sentir les inconvénients, décide qu'il y sera procédé par une assemblée de révision, en la forme suivante.

I I.

Lorsque trois législatures consécutives auront émis un vœu uniforme pour le changement de quelques articles constitutionnels, il aura lieu à la révision demandée.

I I I.

La prochaine législature
ne pourront proposer la réf
article constitutionnel.

I V.

Des trois législatures qui p
suite proposer quelques cha
deux premières ne s'occuperon
que dans les deux derniers moi
nière session, & la troisième à
première session annuelle, ou
cement de la seconde.

Leurs délibérations sur ce
seront soumises aux mêmes fo
actes législatifs ; mais les dé
quels elles auront émis leur
ront pas sujets à la sanction du

V.

La quatrième législature, au
249 membres, élus en chaque de
par doublement du nombre des

re
réf
i p
cha
ron
noi
e. à
ou
ce
fo
éc
r
du
au
de
re

